

Nota bene

Le magazine de Notaire.be

2018 • nr. 3

N'hésitez pas à m'emporter !

Véronique Culliford : La fille de Peyo célèbre les 60 ans des Schtroumpfs

“ Nous avons là un patrimoine que nous voulons maintenir belge et familial ”



Laurence Bibot : l'humoriste et comédienne est sur tous les fronts

“ Mes enfants Angèle et Roméo me permettent de rester connectée à leur génération ”

Trouver l'amour sur Internet : Espoirs et désillusions • 24h de la vie d'un croque-mort
Christophe Hardiquet : la vie trépidante d'un chef doublement étoilé

COHABITATION / MARRIAGE

Trouver l'amour
sur Internet

10

12



36



HÉRITER / DONNER
Démarches avant
et après le décès

24

52

32

grande fille
au jeu
rythmé



47

ACHETER / VENDRE

La Maison de mes rêves :
émotion et suspense

62



64



LE NOTAIRE

Qu'est-ce qui a changé
pour vous depuis le
1er septembre 2018 ?

76

nota bene

Le magazine de Notaire.be

COHABITATION / MARRIAGE

Trouver l'amour sur Internet

- L'experte en relations **Mieke Mievis** n'a trouvé son partenaire qu'après 150 rendez-vous **5**
- **Hicham et Shaymaa** : « J'ai vu une personne que je ne connaissais pas liker ma photo sur Facebook » **10**
- **Amaryllis et Serge** : papillons virtuels **12**
- Des liens familiaux encadrés par la loi **14**

HÉRITER / DONNER

Comment se dire adieu

- Thérapeute du deuil **Johan Maes** : « 9 personnes sur 10 vivent un processus de deuil normal » **16**
- Pompes funèbres : L'écoute, la clé du métier **20**
- Conseiller, anticiper, épauler : les rôles multiples des notaires face à un deuil **24**
- Pactes successoraux : qu'est-ce qui est possible et qu'est-ce qui ne l'est pas ? **27**
- Dernier Départ : quelques mythes et réalités **29**
- **Laurence Bibot** : « L'humour était un langage commun entre tous dans la famille » **32**

ENTREPRENDRE

- Les Schtroumfs ont 60 ans. **Véronique Culliford** : La gardienne du village **36**
- Le monde entier comme lieu de travail **44**
- Notaire **Christophe Blindeman** : « Une seconde chance pour chaque entrepreneur » **47**
- **Erick Thiry** : « Je ressentais la faillite comme un échec personnel » **50**
- **Christophe Hardiquet** : Des étoiles de bonheur dans l'assiette **52**
- 2019 sera l'année de la mobilité des entreprises **57**

ACHETER / VENDRE

- Cinq malentendus sur l'achat d'une maison **58**
- La vente immobilière online **Biddit** : « Je voulais faire la première offre pour me sentir plus à l'aise et surenchérir par la suite » **60**
- La Maison de mes rêves : émotion et suspense **62**

LE NOTAIRE

Le notaire est de plus en plus une femme **64**

- **Sophie Maquet** : « J'ai été convaincue que j'avais fait le bon choix, touchée par le côté humain de ce métier » **65**
- **Anne Wuilquot** : « J'aime mes clients, mon équipe, ma commune. Je me sens à ma place » **66**
- **Anne-Sophie Willems** : « Le week-end, je suis maman à plein temps » **68**
- **Priscilla Claeys** : « Il était écrit que je m'associerais avec ma sœur » **70**
- Mon notaire m'accompagne dans ma vie **72**
- Cartoon **75**
- Faites le test ! Qu'est-ce qui a changé pour vous depuis le 1^{er} septembre 2018 ? **76**

COLOPHON

Rédaction et administration

Fednot
30-34 rue de la Montagne, 1000 Bruxelles
Tel. 02/505.08.38

Rédacteur en chef

Dirk Remmerie (Xpair Communication)

Éditeur responsable

Marc Henry
30-34 rue de la Montagne – 1000 Bruxelles

Coordination et mise au point rédactionnelle

Bart Azare, Gilda Benjamin, Sandra Ichtertz,
Dirk Remmerie

Comité de rédaction

Bart Azare, Gilda Benjamin, Margaux Dewitte,
Lore Halbardier, Sandra Ichtertz,
Dirk Remmerie, Maud Vanmeerhaeghe

Contributions rédactionnelles

Gilles Bechet, Gilda Benjamin, Bo Bogaert,
Élodie Devillers, Margaux Dewitte, Koen Driessens,
Lore Halbardier, Dirk Remmerie, Eva Van den Eynde,
Maud Vanmeerhaeghe, Jeroen Verelst

Photos

Lies Engelen, Jan Crab, Charlotte Abramow,
Straussheer, Thomas De Boever, Cia Jansen

Mise en page

Peter Frison

Concept et réalisation

Xpair Communication

Imprimerie

Hendrix Xperience

Contact (avis et suggestions)

notabene@fednot.be

Découvrez notre blog

Nota Bene, c'est le magazine que vous avez dans les mains, mais c'est aussi un blog. Nous y publions très régulièrement des articles supplémentaires en lien avec le contenu du magazine : vous y trouvez des conseils et des informations pratiques ainsi que des entretiens avec des concitoyens connus, et moins connus, traitant à chaque fois d'un moment de la vie au cours duquel le notaire peut également jouer un rôle.

www.notabene-le-magazine.be

ACTUALITÉS

Un assistant virtuel pour les questions relatives aux régimes matrimoniaux

Soucieux de garantir aux citoyens un accès toujours plus efficace à l'information et de répondre aux attentes actuelles d'une société moderne et digitale, les notaires belges lancent un *chatbot*, ou assistant virtuel, pour sensibiliser les (futurs) conjoints aux possibilités qui s'offrent à eux pour organiser au mieux les aspects patrimoniaux de leur mariage. Vous envisagez de vous marier et vous ne savez pas si vous devez signer un contrat de mariage ? Vous voulez plus d'informations sur les régimes matrimoniaux existants ? Autant de questions que ce chatbot aborde pour le citoyen.

Il suffit de surfer sur le site www.notaire.be et de cliquer sur la section « Mariage & cohabitation » pour accéder à cet assistant virtuel. De plus, ce chatbot innovant est totalement à jour. Le 1^{er} septembre, la loi sur les régimes matrimoniaux et la loi sur les successions ont été radicalement modifiées. L'assistant virtuel a été développé précisément à la lumière de ces réformes importantes.

StartMyBusiness vous aide à vous lancer en tant qu'entrepreneur

StartMyBusiness, un outil lancé il y a un an via www.notaire.be, permet aux entrepreneurs de régler rapidement les formalités liées à la constitution d'une société.

Tout ce que vous avez à faire en tant qu'entrepreneur ou par l'intermédiaire de votre comptable, c'est surfer sur le site web www.notaire.be et cliquer sur l'onglet SOCIÉTÉS. Vous accédez ainsi à la plate-forme StartMyBusiness et pouvez remplir les données permettant de pré-créez votre société et d'établir un acte de constitution auprès du notaire.

Cet outil constitue un énorme gain de temps pour l'entrepreneur. Ainsi par exemple, vous n'êtes plus obligé de d'abord transmettre au notaire une copie de votre carte d'identité ou d'autres données par lettres successives ou e-mails. Le notaire reçoit toutes les données nécessaires via un seul formulaire en ligne. Cette simplification permet au notaire de se concentrer davantage sur son rôle de conseiller.

Ce dernier est d'ailleurs plus que jamais indispensable. L'année prochaine, un nouveau code entre en vigueur ; le nombre de formes de société possible sera dès lors réduit de manière radicale. La société à responsabilité limitée deviendra la forme de société par excellence. Pour constituer une telle société, il ne faut plus de capital minimum. Cette pratique comporte des risques que votre notaire peut éclaircir avec vous.

texte Eva Van den Eynde photo Thomas De Boever

L'EXPERTE EN RELATIONS MIEKE MIEVIS N'A TROUVÉ SON PARTENAIRE QU'APRÈS 150 RENDEZ-VOUS

“Aujourd’hui, les rencontres en ligne ne sont plus taboues”

Ils se sont jeté un regard langoureux, se sont noyés dans les yeux l'un de l'autre et vécurent heureux.

Cette histoire est la vôtre ? Vous êtes chanceux ! 1,7 million de Belges prennent plus de temps à trouver la perle rare. Parce que, même à l'ère de Tinder, le coup de foudre n'est pas automatique.



Les happy singles existent mais la majorité des 1,7 million de célibataires belges souhaiterait entretenir une relation. 80 % des hommes et 75 % des femmes célibataires recherchent désespérément l'âme sœur. Comment? En tentant leur chance en ligne, en testant des applications de rencontre et en écumant les réseaux sociaux. Mais ils ne restent pas tous timidement cachés derrière leur écran. Les after work parties et les soirées réservées aux célibataires ont aussi la cote.

Mieke Mievis, thérapeute relationnelle et en couple depuis peu, sait parfaitement qu'il est complexe de trouver un nouvel amour. Elle s'est démenée pendant un an pour trouver l'homme qui lui convenait et a testé toutes les méthodes. Elle a erré sur la plaine de Werchter avec un T-shirt qui indiquait qu'elle était célibataire, a flirté sans scrupules dans les embouteillages, et plusieurs autres tentatives, parfois, disons-le un peu farfelues, en vue de trouver l'amour. Des expériences qu'elle a retranscrites dans un livre*, écrit en collaboration avec Hilde Martinez. De véritables montagnes russes émotionnelles.

«Je me suis beaucoup amusée, j'ai visité des endroits que je n'aurais jamais découverts autrement et j'ai appris de chaque rencontre. Mais j'ai honnêtement pleuré plus d'une fois. Je suis passée par toutes les émotions.»

150 rendez-vous en un an, une quête qui semble prendre du temps ?

«Absolument. Je m'accordais de temps en temps une pause car tous ces rendez-vous jouaient beaucoup sur mes émotions. Au début, je parlais énormément de moi et de ma quête. Mais vers la fin, j'allais droit au but et je lançais une phrase anodine sur ce que j'avais fait ce jour-là, je progressais.. Aux premiers rendez-vous, je n'osais pas suivre mon instinct. Même si je réalisais immédiatement que ça ne "collait" pas, je voulais donner une chance à cette relation "au cas où". Mais c'était peine perdue. Si le premier rendez-vous ne "matche" pas, c'est terminé.

J'ai, par ailleurs, gagné en franchise et je suis parvenue à trouver un avantage à chaque rencontre. J'avais envie de me promener? Je proposais à mon prétendant d'aller nous balader. Je voulais voir un film? Je l'emmenais au cinéma. Je suis même déjà allée chez Ikea avec quelqu'un car j'avais besoin de refaire ma déco. Je préférerais qu'on fasse une activité ensemble plutôt que de se retrouver dans un café, mal à l'aise.

Les célibataires sont-ils nombreux à trouver refuge sur les sites et les applications de rencontres ?

Tinder fait beaucoup d'adeptes. De nombreux célibataires cherchent l'âme sœur en ligne. Mais ils peuvent aussi bien se rendre à une soirée réservée aux célibataires. J'ai été choquée par le nombre de personnes activement à la recherche d'un partenaire. La plupart d'entre elles recherchent un prétendant via divers canaux : ils sont inscrits sur un site de rencontre, *swipe* sur Tinder, s'adonnent aux *speed dating*, se rendent aux afterworks. Il m'arrivait donc parfois de rencontrer les mêmes personnes.

Le risque n'était-il pas de donner l'image d'une proie facile ?

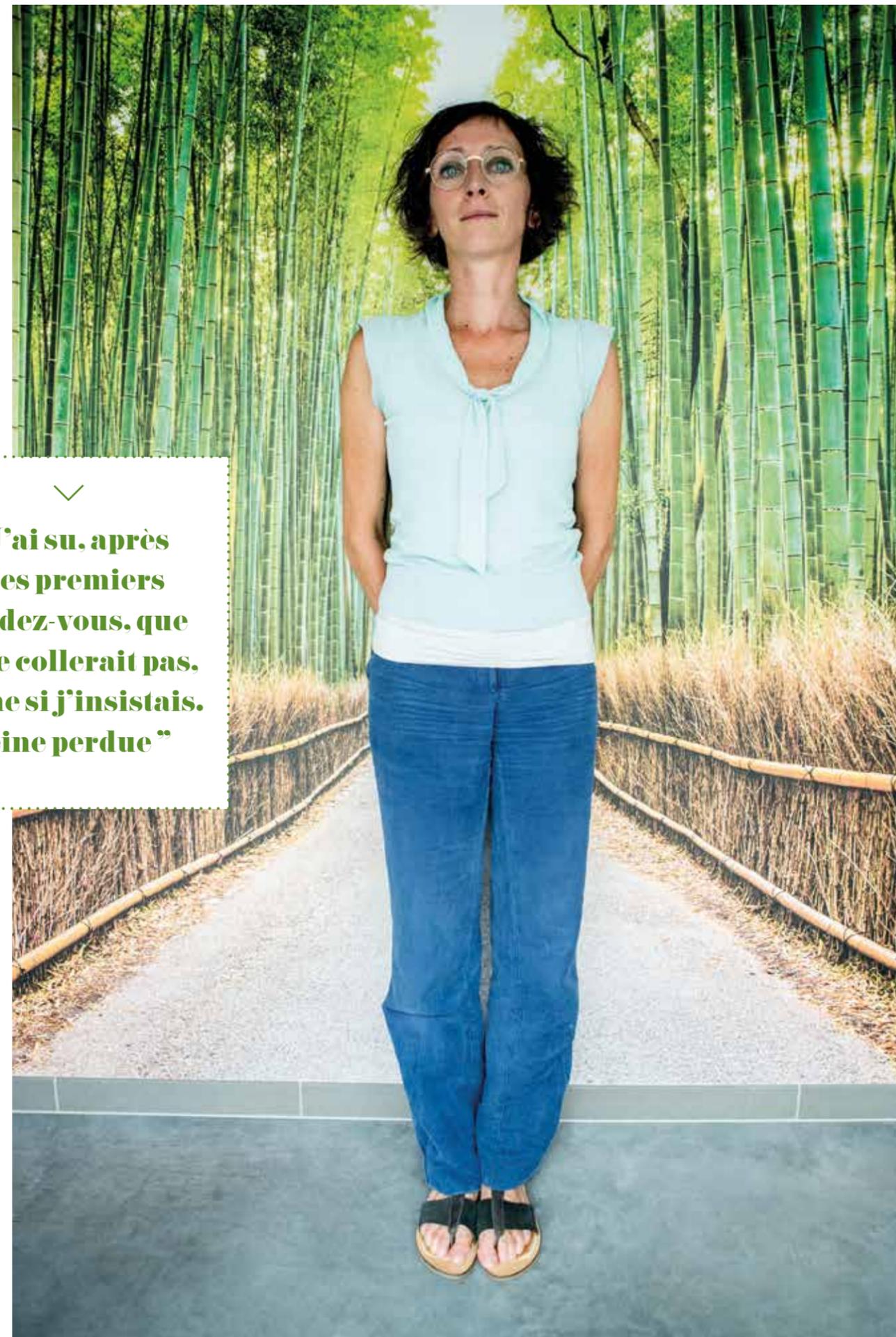
Je n'ai pas l'impression de m'être sentie vulnérable. J'ai toutefois dû faire preuve de culot lorsque j'ai publié sur Facebook un message demandant à mes amis s'ils connaissaient quelqu'un qui pourrait me convenir. Poser cette question de manière aussi explicite fut très difficile, surtout en tant que thérapeute relationnelle. Mais les réactions ont été unanimement positives. Mes amis m'ont félicitée pour mon audace.

Il était facile pour moi de me rendre à des événements pour célibataires. Tous les participants ont le même objectif et restent peu de temps seuls. La gentillesse des personnes présentes à ces événements m'a étonnée. La première fois, j'y suis allée avec une amie, mais la deuxième fois, j'étais suffisamment sûre de moi que pour y aller seule. J'ai pris une grande inspiration, me suis assise à une table et ai entamé une discussion en un rien de temps.

Un cauchemar pour les personnes plus introverties, non ?

Oui, je comprends. Mais je n'ai pas toujours été aussi sûre de moi. J'ai vécu une situation à Werchter très difficile : je portais un T-shirt avec l'inscription "Single. Jij ook? Interesse? Tik hier". (Célibataire. Toi aussi ?

“J’ai su, après mes premiers rendez-vous, que ça ne collerait pas, même si j’insistais. Peine perdue”



Intéressé ? Toque ici). J'ai évidemment attiré des personnes étranges, mais aussi des gars très sympathiques qui semblaient sincèrement intéressés.

Mais j'ai aussi testé des méthodes moins oppressantes. Je me suis inscrite chez Singles, une organisation qui met en place des activités pour célibataires comme des visites de musées ou des promenades. L'avantage est que vous faites des choses avec d'autres sans que l'objectif soit de trouver un partenaire à tout prix. Tant mieux si c'est le cas mais la pression est moindre.

149 de vos 150 rendez-vous n'ont pas abouti à l'amour. Comment avez-vous géré cette situation ?

Quand on enchaîne les rendez-vous depuis aussi longtemps, on est rejeté tellement de fois qu'on s'en remet de plus en plus vite. Votre ego en prend un coup mais il vous suffit de vous relever et de continuer. On remarque vite quand on plaît à quelqu'un donc ce n'est généralement pas une surprise. Je me suis néanmoins trompée une fois. J'étais sortie avec un plongeur, nous avons beaucoup discuté et je pensais que cette relation irait plus loin. Mais il s'est avéré que ce n'était pas le cas, il me trouvait trop maigre...

Quant à moi, je refusais toujours les avances de manière sympathique si mon prétendant ne me plaisait pas. Je faisais subtilement comprendre, à la fin du rendez-vous, qu'il n'y en aurait pas d'autres et le message passait généralement très bien.

Beaucoup de choses ont changé avec les rencontres en ligne.

J'ai tout d'abord remarqué qu'une catégorie d'hommes de plus de 40 ans est, sans surprise, célibataire : les hommes avec des troubles de la personnalité, des dépendances, la peur de l'engagement... Je les ai tous vus défiler et je les ai habilement évités. Tous ces rendez-vous m'ont aidée à définir ce que je voulais et ce que je ne voulais pas. Je sais aujourd'hui quel type d'homme m'attire, duquel je dois rester éloignée et duquel j'ai besoin.

Les rencontres en ligne ne sont plus taboues aujourd'hui, quelle que soit la catégorie d'âge. Si les gens avaient autrefois l'habitude de mentir sur leur rencontre, ils admettent aujourd'hui ouvertement avoir appris à se connaître via une application. Il existe encore certainement des personnes qui trouvent l'âme sœur

dans leur club de sport, durant leurs loisirs ou devant le portail de l'école, mais ils sont minoritaires.

« Les rencontres en ligne ont l'avantage d'être claires parce que vous savez que l'autre personne cherche aussi. Vous pouvez rencontrer quelqu'un qui vous plaît en assistant à des événements ordinaires, mais rien ne vous dit que cette personne est libre. »

Les événements pour célibataires ne sont-ils pas trop artificiels ?

« Je n'ai jamais eu l'impression d'être chassée sauvagement. Sauf sur Tinder : les internautes vont vraiment trop loin. J'ai déjà reçu un nombre incalculable de photos de pénis. Ou ils insistent sur le sexe, ce qui est vraiment ennuyeux. Tinder permet heureusement de ne plus réagir. »

Quelle méthode n'a vraiment pas fonctionné pour vous ?

« Le speedating. Ce n'était vraiment pas mon truc. Vous entrez, vous voyez 10 hommes et vous savez au premier regard que 7 d'entre eux ne sont pas faits pour vous. »

Un jugement au premier regard, n'est-ce pas un peu trop rapide ?

« Eh bien, l'apparence est importante. Et là où vous pouvez encore espérer faire changer un homme d'une vingtaine d'années, vous ne pouvez plus changer un homme de 42 ans qui porte un short avec des chaussettes de sport blanches. Mais c'est plus qu'une question de style vestimentaire. L'attitude joue aussi un rôle : le fait que quelqu'un respire la confiance en lui ou a les épaules tombantes est aussi décisif. Mais c'est important pour moi. Nous ne cherchons heureusement pas toutes le même homme. »

Autrefois, on trouvait l'amour à la kermesse annuelle du village. Aujourd'hui, les lieux de rencontre sont innombrables. Ce changement a-t-il modifié notre vision des relations ?

« La peur de l'engagement est une réalité. Vous rencontrez quelqu'un avec qui le courant passe, mais qui vous dit qu'il n'y a pas encore mieux ailleurs ? Ce partenaire est-il suffisamment bien ? Après 150 rendez-vous, je vous conseille de ne pas vous faire trop d'illusions. Vous ne trouverez pas 36 personnes qui vous conviennent.



Si vous pensez avoir trouvé l'âme sœur, estimez-vous heureux et arrêtez de chercher. Je sais que les hommes et les femmes sortent souvent avec plusieurs personnes en même temps et cela ne pose aucun problème en soi, mais je ne peux personnellement me focaliser que sur une seule personne à la fois. »

« Il faut se débarrasser de sa check-list. Beaucoup ont une liste d'exigences longue comme le bras, mais elle ne fait que leur compliquer la vie. Le plus important est de savoir s'il y a une alchimie entre deux personnes. C'est différent quand il s'agit d'obstacles pratiques. Je ne sortais pas avec des hommes résidant en Flandre occidentale parce que c'était impossible d'un point de vue pratique. Vous devez tenir compte de la réalité, surtout si vous avez des enfants. »

La manière dont nous trouvons un partenaire a radicalement changé, mais nos relations ont-elles aussi évolué en termes de contenu ?

« Non, nous attachons toujours de l'importance aux mêmes valeurs qu'il y a 20 ans. Et les personnes infidèles sont toujours aussi nombreuses. La différence réside dans le fait que nous devons nous investir davantage dans nos relations. A fortiori dans le cas des familles recomposées. Chacun a ses bagages et ses habitudes. Il convient donc d'établir des accords clairs. Quelles règles s'appliquent dans quelle maison ? Comment résoudre les conflits ? Discuter de ces aspects permet d'éviter beaucoup de problèmes. »

Vos 150 rendez-vous vous ont-ils conduit au prince charmant ?

« Eh bien, j'ai trouvé le grand amour il y a six mois. Et ce n'était pas l'un des 150 rendez-vous... Je l'ai rencontré lors de la présentation de mon livre. Il m'a fait rire et l'alchimie entre nous fut instantanée. Malgré le fait qu'il portait un horrible T-shirt rouge vif, je suis tombée amoureuse de lui, au moment où je m'y attendais le moins. Nous avons depuis lors brûlé ce T-shirt rouge. (rires) »

*** Hart gezocht (Cherche Coeur Libre) de Mieke Mievis et Hilde Martinez a été publié chez Houtekiet.**



Trouver l'amour sur Internet

“J’ai vu une personne que je ne connaissais pas liker ma photo sur Facebook”

Hicham et Shaymaa se sont rencontrés par le hasard des réseaux sociaux. Elle vivait à Bruxelles, lui à Sofia. Aujourd’hui, ils sont mariés et vivent tous deux à Bruxelles avec leur petite fille Raizanne.



Tout a commencé par un like sur une page Facebook. « Je ne le connaissais pas » précise Shaymaa. « Il m’a plu, il présentait bien avec sa blouse de médecin, son stéthoscope et son joli sourire. » C’était en 2013. Shaymaa J. Raji se sentait un peu seule à Bruxelles. La jeune femme était arrivée directement de Bagdad comme candidate réfugiée.

De son côté, Hicham Hamdan était en Bulgarie où il travaillait comme médecin généraliste après y avoir terminé ses études entamées au Liban. « J’ai vu une personne que je ne connaissais pas liker ma photo. On a rapidement commencé à chatter par messagerie et le même jour, on est devenu amis. Puis on est passé à What’s App. Comme ça on pouvait s’entendre. » Ce qui a commencé par un simple clic sans arrière-pensée, est devenu une complicité entre deux cœurs solitaires partageant une même langue. La complicité est devenue amitié et les amis, les vrais, pas ceux des réseaux sociaux, ont besoin de se voir. Après quelques mois, Hicham a donc invité Shaymaa à le rejoindre à Sofia. Une fois, deux fois, puis trois fois. Et l’amitié a pris les habits

de l’amour. « Comme il était médecin et qu’il avait un bon boulot, je pensais m’établir avec lui en Bulgarie » reprend Shaymaa.

En 2015, Hicham lui rend visite à Bruxelles, et l’idée de venir s’y établir et y travailler a doucement fait son chemin. « Mon diplôme de médecine obtenu en Bulgarie était reconnu en Belgique. Pour moi, la barrière c’était plutôt la langue. » Il s’est mis à apprendre le français, comme l’avait fait Shaymaa quelques années plus tôt. « En même temps, j’ai fait pas mal de recherches pour trouver du travail et je suis tombé sur une polyclinique à Laeken où ils cherchaient du personnel. J’ai fait un stage de 6 mois, à l’issue duquel j’ai été engagé. » C’était le même métier, mais un travail assez différent qu’à Sofia. « À Bruxelles, la population est beaucoup plus diversifiée. Je vois environ 35 patients chaque jour et je parle souvent quatre langues différentes, le français, l’arabe, le bulgare et l’anglais, alors qu’à Sofia, je ne parlais pratiquement que le bulgare. »

Pour sa part, Shaymaa cherche encore du travail. « J’ai une formation d’ingénieure civile. À Bagdad, je travaillais dans une grosse entreprise qui rénovait des bâtiments publics, notamment des écoles et des hôpitaux. Malheureusement, en Belgique, mon diplôme n’est pas reconnu. » Shaymaa a acquis la nationalité belge en 2017. Et c’est pour elle un soulagement. Elle est devenue fière de ce pays qu’elle a appris à connaître.

À son arrivée, Hicham a rejoint Shaymaa dans son appartement du côté de la Gare du Midi. Ils ont aujourd’hui trouvé un appartement plus spacieux, idéal pour accueillir la petite Raizanne, née il y a 6 mois. Quand la petite sera en âge d’aller à la maternelle, Shaymaa aimerait reprendre des études, peut-être d’architecte d’intérieur.

Aujourd’hui, la jeune femme a nettement diminué son activité sur les réseaux sociaux, mais cela reste un soulagement de pouvoir communiquer avec ses parents et ses trois sœurs, restés en Irak.

« Comme on n’a plus besoin de communiquer par Facebook, elle en a profité pour faire le ménage dans mes amis. Et ça ne me manque pas » rigole Hicham. Sans la magie d’Internet et du hasard, Hicham et Shaymaa ne se seraient sans doute jamais rencontrés. D’autres diront que ces deux-là étaient destinés à se trouver et qu’il ne manquait qu’une étincelle. Même digitale.

“ Comme on n’a plus besoin de Facebook pour communiquer, j’en ai profité pour faire le ménage dans mes amis ”



Amaryllis et Serge se sont rencontrés sur Internet

Papillons virtuels



C'est après avoir connu plusieurs déceptions amoureuses qu'Amaryllis Temmerman a décidé de chercher son bonheur en ligne. Un bonheur qu'elle a trouvé : elle vit depuis 3 ans une relation épanouie avec Serge Van Limbergen.



AMARYLLIS

« J'avais 40 ans et ma vie sentimentale n'était pas une réussite », raconte Amaryllis. « Alors qu'un jour, je devais, pour le travail, interviewer Chris (Amaryllis est présentatrice et chanteuse) - il travaille pour un site de rencontres sur Internet

- nous avons discuté. Je n'avais encore jamais envisagé les rencontres en ligne. Ça ne me parlait pas vraiment. Je remarque que j'appartiens à la génération charnière : les gens un peu plus jeunes trouvent tout à fait normal de faire ce type de rencontres mais, pour moi, c'était quand même une étape à franchir. » Amaryllis a malgré tout décidé de tenter sa chance. « Je ne tombais jamais sur des hommes qui me correspondaient. En faisant la connaissance de quelqu'un sur Internet, j'espérais trouver un homme qui me conviendrait vraiment. Le test de personnalité auquel j'ai dû répondre m'a réellement ouvert les yeux. Vous vous retrouvez face à un miroir, une vraie confrontation. D'autant plus qu'à cette période, je ne me sentais pas spécialement bien dans ma peau. J'ai vu les points sur lesquels je devais travailler : il fallait m'affirmer davantage, ne plus m'effacer devant mon partenaire. »

Après plusieurs semaines, Amaryllis a fait la connaissance de Serge. « J'avais jusqu'alors eu quelques conversations, mais encore aucun rendez-vous. Serge m'a abordée avec humour et a directement suscité mon intérêt, même si nous ne pouvions pas encore voir la photo de l'autre. Nous avons remarqué que nous avons assez bien de choses en commun. J'avais peur de tomber amoureuse trop rapidement, je n'ai donc pas voulu qu'on se rencontre trop vite. Mais alors qu'il devait partir à l'étranger pour le travail, il a voulu me voir avant son départ.

Ce premier rendez-vous s'est très bien passé. On se fait bien entendu une idée et on a toujours peur que la réalité ne corresponde pas à nos attentes mais j'ai immédiatement été rassurée. Seule sa voix était différente de ce que j'avais imaginé. J'avais un bon pressentiment, cela pouvait peut-être donner quelque chose, mais je ne voulais rien précipiter. Lorsqu'il est revenu de l'étranger, nous nous sommes revus et nous avons toujours cette belle connexion. Depuis, cela fait 3 ans que nous sommes ensemble et nous avons acheté une maison. Je n'ai jamais pensé que ça irait aussi vite mais tout s'est passé très naturellement. Nous avons une base solide. Serge a été pour moi la bonne personne au bon moment. »



SERGE

« À partir d'un certain âge, on ne rencontre plus spontanément beaucoup de nouvelles personnes », explique Serge. « Vous avez votre cercle d'amis et vous travaillez au sein d'une équipe plus ou moins fixe. Je recherchais une relation stable

mais je ne voyais pas directement comment j'aurais pu faire la connaissance de quelqu'un. Je ne suis pas le genre d'homme à passer toutes mes soirées dans un café. Les rencontres en ligne m'ont donc semblé être une solution. Après avoir comparé plusieurs sites, je me suis inscrit sur l'un d'eux. Ce n'était pas le moins cher et il fallait répondre à un test approfondi, j'ai donc pensé que cela augmenterait les chances de trouver un partenaire sérieuse. J'y ai été actif un temps mais j'ai vite senti que c'était encore trop tôt après ma dernière relation.

Après quelques mois, j'ai tenté à nouveau l'expérience et j'ai commencé à discuter avec Amaryllis. Nous avons beaucoup de points communs, j'ai immédiatement été sous le charme. Quand je lui ai demandé de nous voir avant mon voyage, c'était parce que j'avais peur de la perdre dans l'intervalle. L'idée que je me faisais d'elle correspondait tout à fait à qui elle était vraiment. Je trouve que les sites de rencontre représentent un excellent moyen de rencontrer quelqu'un. Le fait de ne pas se rencontrer de manière spontanée ne vous empêche pas d'avoir des papillons dans le ventre. Et pour votre premier rendez-vous, vous êtes tout aussi nerveux. »

À propos des piercings, des diplômes multiples et des enfants qui s'émancipent

Des liens familiaux encadrés par la loi

Enfants, parents, grands-parents : les liens familiaux sont souvent une source de plaisir mais, comme pour tout, il existe un cadre légal à respecter. Quels droits ont les parents quand il est question de leurs enfants ? Et qu'en est-il de leurs obligations ? Quel rôle jouent, quant à eux, les grands-parents ?

Mon fils veut étudier les langues et les lettres, je veux qu'il devienne médecin. Suis-je obligé de payer ses études ?

Les jeunes ont officiellement le droit de faire des études supérieures après les secondaires. À moins qu'ils soient en possession d'un diplôme professionnel, on part du principe qu'ils ont trop peu de chances sur le marché du travail lorsque leur formation est limitée aux humanités. Étant donné qu'à ce stade, les jeunes ne sont en général pas encore financièrement indépendants, on attend des parents qu'ils assument les frais liés aux études. En effet, la loi prévoit que si la formation de l'enfant n'est pas achevée, l'obligation alimentaire des parents envers leur enfant se poursuit après la majorité de l'enfant.

Autrement dit, ce n'est pas parce que votre enfant a 18 ans que vous ne devez plus payer ses études. Cela vaut même lorsqu'en tant que parent, vous n'êtes pas d'accord avec le choix d'orientation de votre enfant, s'il doit redoubler une année ou s'il prend une année sabbatique avant d'entamer ses études supérieures. Vous pouvez toutefois lui demander une contribution financière lorsque le coût des études est trop élevé par exemple, mais vous devez tenir compte de plusieurs facteurs. Un job étudiant doit rester limité et seuls les intérêts – pas le capital – d'un compte d'épargne peuvent être utilisés. Vous n'êtes, en tant que parent, exempté de cette obligation de paiement que si votre enfant se marie pendant ses études avec une personne nantie financièrement ou s'il veut obtenir un deuxième, troisième... diplôme ou un doctorat.

Ma fille de 17 ans vit seule depuis peu. Reçoit-elle les allocations familiales à ma place ?

Tant que votre enfant vit sous votre toit, vous percevez en tant que parent les allocations familiales. Dès l'âge de 16 ans, il peut décider de prendre son indépendance et recevra donc les allocations familiales. Lorsqu'il vit seul, le montant est cependant un peu moins élevé que s'il vivait encore avec vous. En cas de bonne entente, il est donc conseillé pour les parents de continuer à toucher les allocations et de les reverser ensuite à leur enfant.



Ma fille vient récemment de divorcer. Pourrai-je encore voir mes petits-enfants aussi souvent ?

Les grands-parents ont le droit d'entretenir des relations personnelles avec l'enfant. Ce droit ne peut être officiellement retiré que si les parents peuvent démontrer que les contacts avec les grands-parents nuisent à l'enfant (sont contraires à l'intérêt de l'enfant). Si une médiation ne suffit pas, les grands-parents peuvent saisir le tribunal de la famille pour exiger ce droit aux relations personnelles en prouvant l'importance de leur lien avec les petits-enfants. Ce même droit peut être octroyé à toute autre personne, si celle-ci justifie d'un lien d'affection particulier avec l'enfant.

Mon fils entame sa dernière année de droit. Vais-je toujours recevoir les allocations familiales ?

Oui mais, cette fois encore, certaines conditions s'appliquent. Votre enfant doit être inscrit avant le 1^{er} décembre de l'année académique concernée pour au moins 27 crédits. Cette exigence disparaît s'il s'agit d'une thèse mais celle-ci doit alors être rendue dans le courant de l'année calendrier et être notée positivement. Par ailleurs, votre enfant ne peut pas travailler plus de 240 heures par trimestre durant l'année académique pour conserver les allocations familiales de ce trimestre. S'il travaille trop durant le deuxième trimestre, vous

perdrez même les allocations pour le deuxième et le troisième trimestre. Durant les mois de juillet, août et septembre, il peut cependant travailler autant qu'il le souhaite sans que cela n'ait de conséquences sur les allocations familiales. Votre enfant a terminé ses études et s'inscrit comme demandeur d'emploi ? Vous recevrez alors les allocations familiales pendant encore 360 jours calendrier. S'il travaille déjà, son salaire brut mensuel ne peut pas dépasser 541,09 €.

Ma petite-fille veut se faire percer les oreilles. Puis-je l'autoriser moi-même à le faire en l'accompagnant chez le bijoutier ?

En principe, seuls les parents de l'enfant peuvent prendre les décisions en matière d'éducation. Pour celles qui concernent l'inscription à des activités parascolaires ou la participation à la communion/fête de printemps par exemple, il est nécessaire que les parents donnent leur accord, ce qui vaut également pour des activités telles qu'assister à une cérémonie religieuse ou se faire percer les oreilles. Certains pensent parfois qu'après le décès de l'un des parents, les grands-parents héritent de 50 % de l'autorité parentale, ce qui n'est pas exact. Cependant, si ces derniers ont un autre statut, tel que celui de tuteurs ou parents adoptifs, c'est à eux que revient l'autorité parentale dans son intégralité.

“9 personnes sur 10 vivent un processus de deuil normal”

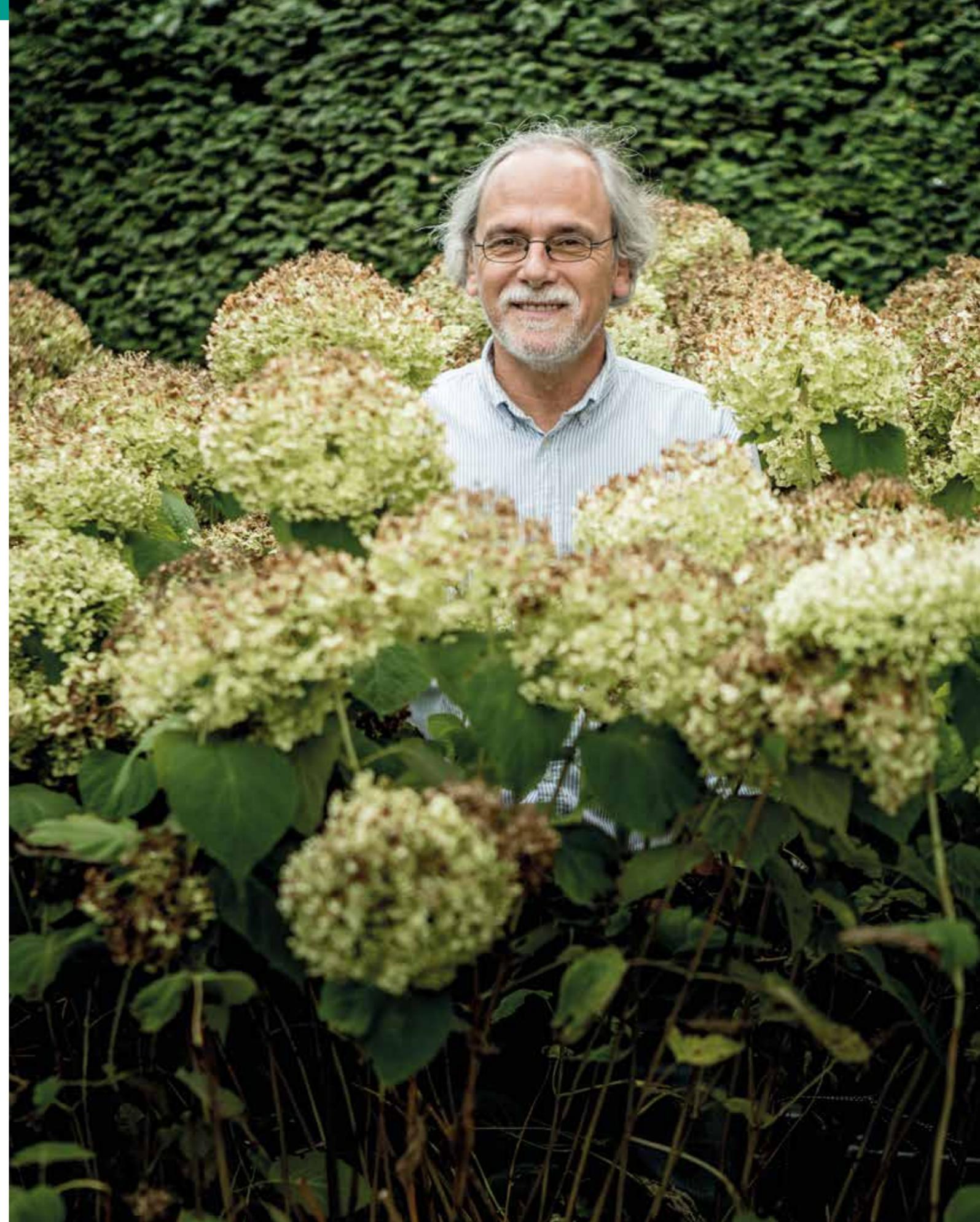
Il fut un temps où le deuil était une période où il fallait digérer la perte d'un être cher le plus rapidement possible, pour ensuite reprendre le cours de sa vie. Aujourd'hui, le deuil exige d'intégrer véritablement cette perte. Une personne sur 10 n'y parvient pas et se retrouve enfermée dans un deuil complexe. Elle peut alors se tourner vers un thérapeute du deuil comme **Johan Maes**, pour l'aider à trouver une issue.

En 2017, 109 629 personnes sont décédées en Belgique, soit 9,7 pour mille Belges. Chacun devra un jour faire ses adieux à quelqu'un qui lui est cher. Le deuil fait partie de la vie. Ce n'est pas une maladie.

Si ce n'est pas une maladie, pourquoi existe-t-il des thérapeutes du deuil ?

Johan Maes : « Le deuil n'est résolument pas une maladie, c'est vrai. Les mots “deuil” et “thérapie” n'ont rien à faire ensemble. Je dirais même aux thérapeutes d'éviter le deuil, car c'est un processus naturel qui fait partie de la vie. En suivant une thérapie trop tôt, les personnes en deuil n'exploitent pas leur résilience et leurs stratégies pour y faire face. Des études révèlent que 9 personnes en deuil sur 10 digèrent cette perte normalement. Ces chiffres sont légèrement inférieurs dans le cas d'expériences très traumatisantes, comme la perte soudaine d'un enfant ou un suicide.

Une personne sur 10 se retrouvera réellement en difficulté et sera confrontée à ce que nous appelons un “trouble complexe du deuil”. Dans la prochaine édition du DSM (le *Diagnostic and Statistic Manual of Mental Disorders*, soit la Bible des psychologues et thérapeutes contenant tous les diagnostics et leur traitement), il sera d'ailleurs assimilé à un trouble isolé. Quand j'ai commencé, je ne me considérais pas comme thérapeute du deuil. Qui aurais-je été pour me présenter de la sorte ? Mais j'ai remarqué que les personnes en deuil pouvaient rencontrer de sérieux problèmes, que je ne savais pas comment soulager. C'est pourquoi j'ai commencé à me spécialiser. J'ai alors constaté que de nombreuses personnes en deuil complexe n'avaient pas reçu le bon traitement. L'aide reposait encore sur l'ancienne vision du deuil, celle où il fallait vite “digérer”.



C'est-à dire?

Pendant longtemps, le deuil a été réduit au traitement de plusieurs symptômes liés à la perte. Il convenait de "traiter" aussi vite que possible ces fâcheuses réactions mentales, émotionnelles, physiques... De les laisser derrière soi. Mais que signifie "faire le deuil"? Si vous pleurez encore la mort de votre père 20 ans après, cela signifie-t-il que vous n'avez pas encore fait le deuil? Devriez-vous alors vous rendre chez un thérapeute? Rien n'est moins sûr. Selon la littérature d'autrefois, si on est capable de parler de la perte d'un proche sans pleurer, c'est qu'on en a fait le deuil. Ce sont des balivernes. Certains ne pleurent jamais et n'ont pas, pour autant, accepté cette perte, d'autres pleurent beaucoup. Les larmes ne sont pas un critère.

Comment envisageons-nous le deuil aujourd'hui?

Comme quelque chose qui ne s'arrête jamais et qui n'a pas de fin. Non pas comme quelque chose que vous devez évacuer mais que vous intégrez dans votre vie. Une personne importante à vos yeux fera toujours partie de vous. Si le deuil était autrefois un sentiment négatif à laisser derrière soi le plus rapidement possible, nous le considérons aujourd'hui comme la réponse à la perte d'une personne avec qui vous entreteniez un lien fort (votre meilleur ami mais aussi une tante éloignée ou un animal domestique). Personne ne peut déterminer la force du lien que vous avez établi avec quelqu'un. Cette réponse s'inscrit dans votre vie et refait parfois surface. Il n'y a aucun mal à pleurer en pensant à votre père décédé il y a 20 ans.

Le deuil complexe est-il un problème d'un autre ordre?

Il s'agit, en effet, d'un problème sérieux. Les gens éprouvent de vraies difficultés car le deuil complexe induit une véritable souffrance qui porte préjudice à tous les autres aspects de la vie. Les personnes concernées se retrouvent dans une impasse et ont besoin d'être bien encadrées. Pour diagnostiquer un deuil complexe, il importe que ce deuil reste aigu, après de nombreuses années. Il peut se manifester par des douleurs physiques qu'aucun médecin ne peut expliquer, et par des douleurs psychologiques, des problèmes relationnels, de l'apathie au travail... Le corps peut se manifester de diverses manières.

Comment se retrouve-t-on dans cette situation? Et surtout, comment s'en sortir?

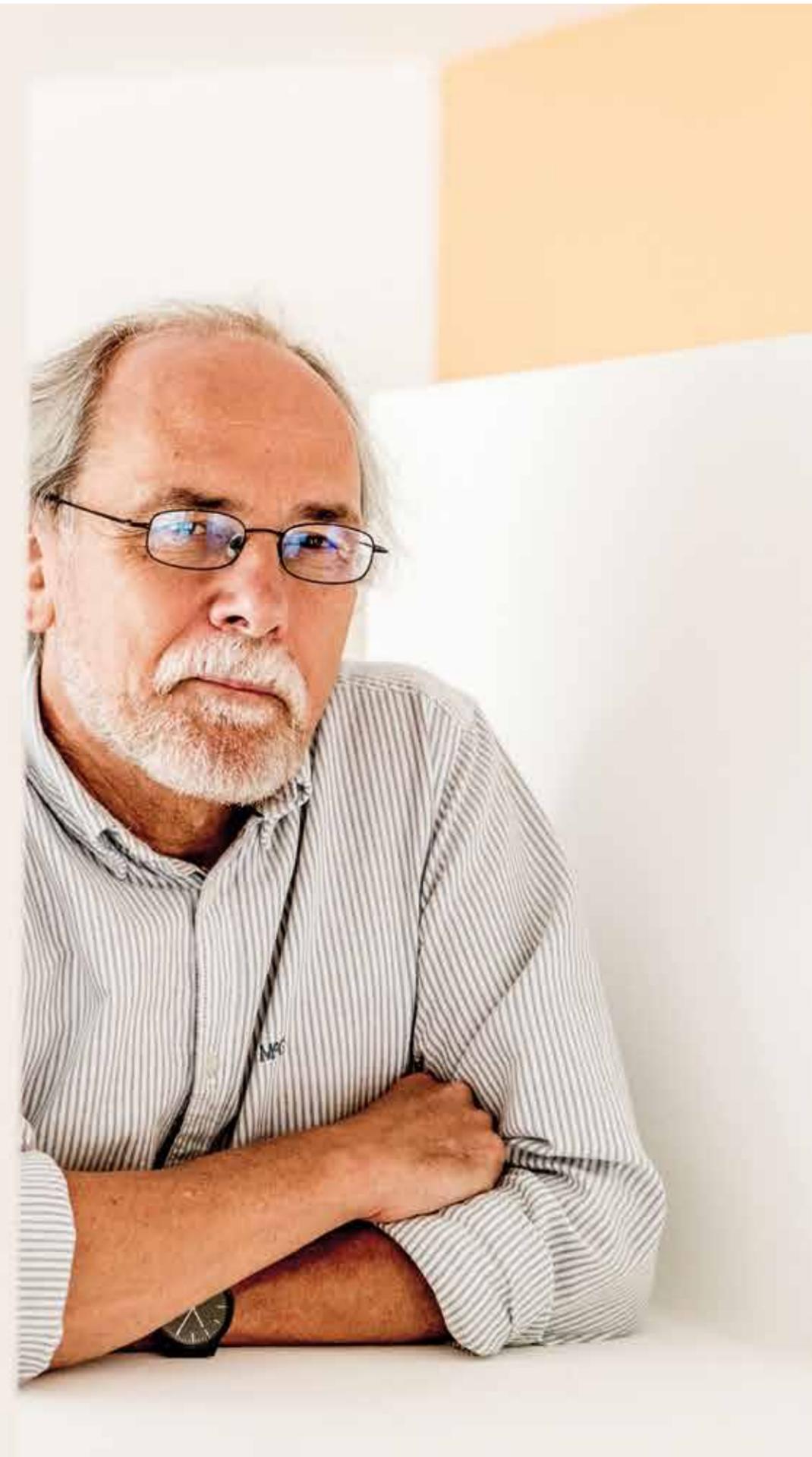
Pour faire face au stress, aux traumatismes, à la perte... il existe deux stratégies de base : la confrontation et l'évitement. Ces deux stratégies saines sont enracinées en nous. Un deuil sain va et vient entre ces deux stratégies. Il est bon d'affronter parfois la situation, d'en parler et d'exprimer de la colère ou de la tristesse (confrontation) et il est bon de regarder ailleurs, de se fixer de nouveaux objectifs, de se découvrir un nouvel amour (évitement). Par le passé, il fallait entrer en confrontation jusqu'à ce que ce soit "fini" et continuer ensuite à vivre. Comme si le deuil était un processus linéaire. C'est un mythe.

Un trouble apparaît lorsque la personne endeuillée est incapable de faire ce mouvement d'aller-retour et reste bloquée en phase de confrontation. Elle ne s'intéresse à rien ni à personne. Rien n'a plus de sens sans le défunt. Elle tourne en boucle, sa vie s'est arrêtée. Mais ceux qui cherchent constamment l'évitement rencontrent, eux aussi, des difficultés en n'osant pas affronter la réalité de la perte. Quelques discussions suffisent parfois à tout débloquer. Certains ne s'en sortiront, cependant, jamais.

Est-ce également une souffrance pour un thérapeute du deuil?

Je vous assure que je ne m'y habitue pas. Je souffre toutefois moins de l'impuissance et de l'angoisse que je ressentais autrefois lorsque j'étais confronté à une mère qui avait perdu son enfant, par exemple. Je peux gérer la souffrance, aussi dure soit-elle, même face à des récits terribles. Mais ça me touche toujours profondément. Ce travail me rend plus anxieux au quotidien car j'ai conscience de ce qui peut arriver. Je ne parviens pas à dissocier les récits de mes patients de mon quotidien : un train qui passe me rappelle un garçon qui a été happé... et je fais un bond en arrière. Mais mon travail est précieux, il permet aux gens d'aller de l'avant. De nombreux spécialistes du deuil rencontrent des difficultés car ils sont formés pour résoudre quelque chose. Mais un thérapeute du deuil ne peut fondamentalement rien résoudre. Je ne peux pas ressusciter un enfant. Certains endeuillés en arrivent parfois même à me demander de "faire revenir" le défunt, comme si c'était possible. Je peux toutefois essayer de symboliser la personne et de faire le transfert de l'absence concrète à la présence symbolique. Je n'y vais pas par quatre chemins. J'explique que la personne meurt physiquement de façon irrévocable et définitive mais que l'amour, la relation, ne meurt jamais.

**“Une thérapie
du deuil ne peut
rien résoudre
mais permet
aux gens d'aller
de l'avant”**





Pompes funèbres : L'écoute, la clé du métier

texte Elodie Devillers photo Thomas De Boever



Croque-mort : un métier méconnu, souvent caricaturé. Pourtant, les personnes qui le pratiquent doivent faire preuve de beaucoup d'humanité à un moment aussi crucial et difficile de notre existence que constitue la mort d'un proche. Cédric Moens, Directeur des pompes funèbres Devroye à Wavre, nous livre les ficelles de son activité pas comme les autres.

C'est le genre de lieu au sein duquel l'on ne pénètre pas fortuitement. Ni l'âme légère. Pourtant, lorsque Cédric Moens vous ouvre les portes de l'entreprise Devroye, qu'il dirige à Wavre, on sent que l'accueil est pour lui une seconde peau. Son métier, c'est bien plus qu'un service nécessaire et incontournable de gestion d'enterrements. Il tente d'adoucir ce moment difficile par l'écoute, l'empathie, en allégeant au mieux les formalités et procédures qui entourent le deuil d'un proche.

Comment entre-t-on dans cette activité particulière que sont les pompes funèbres ?

« La manière la plus classique, c'est via une entreprise familiale, de père en fils. Ici, ce n'est pas tout à fait le cas. Il s'agit bien d'une entreprise familiale créée par M. Jean Devroye et dont le fils Pascal a repris la gestion en 2001. Mais s'il en est toujours propriétaire, j'en assure à présent la direction. Mon père travaillait ici depuis 1964. Il a commencé à 14 ans. Au départ, c'était une menuiserie, au sein de laquelle ont débuté des activités de pompes funèbres, ce qui était courant à l'époque. Quand j'ai terminé mes études, comme je ne savais pas trop dans quelle direction me diriger, j'ai rejoint l'entreprise. »

Pourquoi la transmission filiale est-elle si importante dans ce métier ?

« Je pense que comme c'est un métier très singulier, il n'est pas particulièrement attirant si on n'est pas né dedans. Personne ne se dit enfant : « plus tard, je serai croque-mort » ! Un terme que je n'aime pas beaucoup d'ailleurs. Je préfère employé de pompes funèbres, une dénomination un peu plus douce.

Le mieux, c'est d'apprendre le métier sur le tas, même s'il existe des formations (par exemple à l'IFAPME de

Charleroi). On y apprend les bases législatives et de comptabilité. Aujourd'hui, cette formation est requise pour pouvoir avoir accès à la profession, ce qui n'était pas le cas avant. »

Ce modèle d'entreprise familiale est-il un atout ?

« Oui, car nous travaillons toujours avec les mêmes personnes. Il existe une solidarité propre à cette atmosphère familiale. Il y a très peu de changements, comparés à de grosses entreprises qui ont davantage une vision financière du métier, avec des véhicules qui tournent beaucoup durant la journée. Vous venez un jour pour un décès et, la fois d'après, vous avez affaire à une autre personne. Ce n'est pas le cas ici. Nous sommes relativement connus dans la région et beaucoup de gens nous appellent par nos prénoms. »

Comment arrivez-vous à perdurer, notamment face à la concurrence ?

« La première chose, c'est d'être sérieux. Nous devons garder le cap et nos priorités. Même si l'activité augmente à un certain moment, il faut poursuivre notre travail avec les mêmes valeurs et qualités qui font la différence. On ne peut pas se permettre de se tromper dans ce métier. Ce n'est pas la même chose que lorsque l'on vend une voiture par exemple et qu'elle ne fonctionne pas. Nous, si nous ratons quelque chose, c'est l'humain qui est touché. Et le bouche-à-oreille fait vite son chemin... »

Quand on commence jeune dans le métier, comme vous et votre père, n'est-ce pas difficile d'être confronté à la mort ?

« Jeune, cela ne m'effrayait pas vraiment. Les premiers morts que j'ai dû aller chercher à domicile ne m'ont pas impressionné, et on m'a toujours laissé le temps de vivre les choses. Je n'ai pas été bousculé, ni par M. Devroye, ni par mon père. C'est finalement en grandissant et en vieillissant que c'est un peu plus difficile. On considère sa propre vie différemment, surtout par rapport à nos propres enfants. Pour tenir le coup, il faut arriver à compatir sans se laisser trop fortement imprégner par la vie des clients. C'est finalement plus les histoires que j'entends que la mort elle-même que je trouve difficile. »

Quelles sont les qualités essentielles à avoir ?

« Pour les relations humaines, il n'y a pas de formation, on a cela dans nos veines ou pas. C'est un métier qui exige d'être beaucoup à l'écoute des gens, d'avoir de l'empathie et de pouvoir « sentir » les personnes. Certaines ont de la peine mais d'autres pas, d'autres ont besoin de se confier et il faut se montrer patient. Certaines



nous racontent leur vie, notamment des femmes veuves qui n'ont plus personne à qui parler. Lorsqu'on les reçoit, elles nous confient les histoires de leur vie avec leur mari et il faut pouvoir les écouter. C'est très important. C'est un échange mais il faut aussi pouvoir garder une certaine distance. On peut rester cordial, donner un avis, mais ne pas oublier que nous sommes dans un cadre professionnel. Au moins jusqu'aux funérailles. Si on recroise les gens par la suite et que l'on sympathise, ce n'est pas un problème, mais même si l'on voit que le courant passe bien lorsqu'ils viennent nous voir, on doit quand même garder cette réserve. Une distance qui n'est pas toujours évidente. À nous de ne pas trop nous investir, pour préserver nos propres émotions et sentiments. »

Un peu comme un psychologue ?

« Oui, c'est ma vision du métier en tout cas, tout le monde ne le pratique pas de la même manière. J'ai un très bon contact avec nos clients. Au début de ma carrière, j'ai d'abord effectué les toilettes mortuaires et les transports vers le crématorium à Bruxelles, le plus proche pour la région. Mais ce que j'apprécie le plus, c'est de rencontrer les gens, leur parler, leur rendre service. Parfois, le service dépasse le travail au sens strict. Si une personne âgée arrive chez nous en taxi, il m'arrive de la reconduire. Ou de l'accompagner au cimetière. D'aller la chercher avant les funérailles... Ce sont des petits plus qui ne sont pas compris dans notre mission mais que nous faisons avec plaisir, dans ces moments si difficiles. »

Comment faites-vous pour faire face à l'émotion des clients ?

« Lorsque des personnes fondent en larmes devant moi, j'attends que l'émotion retombe. J'arrête de parler. Bien souvent, les gens s'excusent et je les rassure, leur offre un verre d'eau... Je leur laisse le temps. Et souvent, lorsque l'on reprend, je ne leur demande pas tout de suite de choisir le cercueil par exemple, je suis attentif à leur rythme. Parfois, l'humour peut aider, à petite dose. Cela peut détendre l'atmosphère. Mais évidemment, cela dépend des personnes et c'est quelque chose que je sens déjà au téléphone. Avec les années de métier, je sens très vite si ce seront des personnes strictes, perdues, et souvent, mon intuition est juste. »

Quel est l'aspect le plus difficile de votre métier ?

« L'organisation, car nous devons gérer beaucoup de choses en même temps. Ce n'est pas un travail linéaire et pour lequel on peut reporter à demain ce qui n'a pas été fait. Lors d'un décès, si une parution doit sortir dans le journal un tel jour, on ne peut pas le remettre au len-

demain. Mais surtout, on ne peut pas prévoir le nombre de décès, quelquefois nous en avons trois dans la même journée, d'autres fois aucun. Et lorsqu'il faut rencontrer trois familles dans la même journée, cela exige beaucoup d'organisation et d'anticipation pour que tout soit prêt : depuis la nécrologie, jusqu'aux faïences, les papiers administratifs... Les plannings sont parfois bousculés. Il n'existe pas d'horaire fixe : si quelqu'un arrive en fin de journée parce que sa maman est décédée, on la reçoit. Il faut finalement être « multi-task ». Pour les aspects législatifs, nous avons des référents à la commune, en cas de questions. Mais la législation n'évolue pas énormément. Ce n'est pas la dimension la plus compliquée de la profession. »

Les attentes et pratiques des gens ont-elles changé ces dernières décennies ?

« Il y a davantage d'incinérations, on cite le chiffre de 60% en Belgique. Nous avons beaucoup plus de questions par rapport aux cendres par exemple, pour les reprendre chez soi ou les disperser. Au niveau des cercueils, il y a des demandes pour des versions plus écologiques, plus simples. L'aspect financier a son importance, mais aussi le fait que si le cercueil doit être brûlé, les familles préfèrent mettre l'argent dans autre chose. Il existe aussi moins de pression sociale et même si certains souhaitent encore opter pour un beau cercueil, c'est moins important qu'auparavant. Avant, il y avait des enterrements de première, deuxième et troisième classe, selon le type de corbillard utilisé, l'ornementation. Aujourd'hui, cette différenciation n'existe plus, le service non plus. Ce qui peut différencier des funérailles, c'est le choix du cercueil ou le nombre de personnes à la cérémonie, exigeant davantage de personnel. »

Y a-t-il encore des demandes d'embaumements et de cercueils ouverts lors des visites ?

« Nous n'avons quasiment plus de service d'embaumement, hormis pour les corps qui doivent voyager pour l'étranger. Par contre, il y a encore une demande pour des visites avec le cercueil ouvert. On donne alors des soins, ce qui permet de préserver les défunts 4 ou 5 jours. »

Les gens prévoient-ils leurs funérailles ?

« Oui, de plus en plus. Les personnes prennent une assurance ou viennent se renseigner du coût de leurs funérailles afin de prévoir un budget. Des dépenses évitées pour leurs descendants, et la certitude de voir leurs choix respectés. Nous offrons ce service mais il existe la possibilité de déposer ses dernières volontés à l'administration communale, les pompes funèbres sont tenues de les respecter. Cela concerne principalement

les questions d'inhumation, d'incinération, de cérémonie religieuse ou non, et permet aux enfants de ne pas devoir gérer ces questions durant ce moment difficile. Ces démarches sont moins taboues, nous recevons désormais des personnes à ce sujet quasi chaque semaine, il s'agit d'une nouvelle dimension du métier. »

Vous travaillez aussi avec le CPAS de Wavre pour l'enterrement de leurs bénéficiaires.

« Oui, c'est une dimension sociale de notre activité. Nous participons à l'appel d'offres du CPAS de Wavre et nous l'avons à nouveau remporté cette année. Nous ne gagnons rien au niveau financier, puisque les coûts sont alors serrés, mais cela permet d'offrir un service digne et égal pour toutes les personnes qui ne peuvent s'offrir des funérailles. Un engagement qui nous tient à cœur. »

Pensez-vous que la série « Six feet Under », qui se déroule dans le cadre d'une famille qui pratique les pompes funèbres, a changé la vision du public sur votre activité ?

« Oui, j'ai adoré cette série. C'est une vision américaine du métier. Mais cela a permis de donner une autre vision de notre travail et, notamment, d'intéresser des plus jeunes à la profession. Je m'y retrouve dans certains aspects, notamment l'écoute, les difficultés financières des gens... »

“Pour les relations humaines, il n'y a pas de formation, on a cela dans nos veines ou pas”

Carte d'identité

- Entreprise créée en 1956 par Jean Devroye, menuisier à Grez-Doiceau, une activité alors héritée de son oncle.
- Premier funérarium de Wavre en 1983.
- Est venue s'ajouter la gestion de la dimension administrative durant les années 80. Un service de fleurs artificielles est également proposé.
- 4 employés
- 7 chambres au funérarium
- 2 corbillards

www.pfdevroye.com





Démarches avant et après le décès

Conseiller, anticiper, épauler : les rôles multiples du notaire face à un deuil

Quelle sont les formalités à prévoir lors d'un décès ? Est-il important de consulter un notaire pour se faire épauler et quelles sont les démarches qui peuvent être anticipées, tant pour le testateur que pour ses héritiers ?
George Lochet, notaire à Fauvillers, répond à nos questions.

Quel est le rôle du notaire lors d'un décès ?

« Le rôle du notaire consiste à déterminer les personnes qui héritent, il s'agit de la dévolution successorale. Pour cela, il va recueillir différentes informations telles que l'état civil de la personne décédée : était-elle mariée ou non, avec ou sans contrat de mariage, en cohabitation légale ou non, avait-elle réalisé un testament ? Le notaire a un rôle de conseil notamment dans le cadre de l'option héréditaire. C'est surtout important lors d'une succession déficitaire, lorsque le défunt avait des dettes, car les héritiers ont la possibilité de renoncer à la succession. Aujourd'hui, les démarches se font devant le notaire, et non plus devant le greffe du tribunal de Première instance. Lors d'une succession déficitaire, lorsque l'actif net n'est pas supérieur à 5000 euros, la procédure de renonciation à la succession est gratuite (attention, cette gratuité couvre les droits d'enregistre-

ment et les honoraires du notaire mais pas les démarches supplémentaires requises selon les besoins de votre dossier). Bien entendu, il arrive que la situation ne soit pas claire à première vue et les héritiers peuvent alors accepter la succession sous bénéfice d'inventaire. Ils ne seront alors responsables des dettes qu'à hauteur de ce qu'ils recevront dans la succession. Dans ce cas, le notaire a un rôle important de conseil, car cela a une incidence fiscale. Le notaire intervient également dans le partage des biens. La plupart du temps, cela se fait à l'amiable entre les héritiers. Si des difficultés se posent, le notaire est toujours là pour assister, conseiller et tenter de concilier les parties, mais s'il y a un blocage, les héritiers devront recourir aux tribunaux. »

Une personne qui souhaite rédiger un testament doit-elle l'enregistrer chez le notaire ?

« La personne qui a rédigé un testament n'a pas d'obligation de le faire enregistrer chez un notaire. Il est toutefois vivement recommandé de prendre conseil afin que le notaire puisse l'aider au niveau de la rédaction du testament et lui fournir les explications quant à son application au moment du décès, ainsi que les implications fiscales.

Pour ce faire, le notaire pourra proposer soit un testament olographe, rédigé par la main du testateur, soit un testament authentique, rédigé par le notaire en présence de témoins, qui sera inscrit dans une banque de données appelée registre central des testaments. Il

est conseillé à tout testateur qui a rédigé un testament olographe de le soumettre à un notaire pour le vérifier et de le déposer en l'étude afin de garantir sa conservation et l'inscription dans le registre. »

Que prévoit la loi au niveau des droits de succession ?

« Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Région wallonne s'est alignée sur la Région bruxelloise : le conjoint / cohabitant légal survivant ne paye plus de droits de succession lorsqu'il hérite de l'immeuble familial. Pour ce qui concerne les autres héritiers en ligne directe, ils bénéficient d'un tarif réduit pour le logement familial. Pour les autres biens, en Région wallonne, la première tranche de 12 500 euros n'est pas taxable, celle allant jusqu'à 25 000 euros ne l'est pas non plus pour autant que le montant total recueilli n'excède pas 125 000 euros, ensuite, la tranche de 25 000 à 50 000 euros est taxée à 5%. Les droits se calculent par tranches, sur la part de succession (actif net) recueillie par chaque héritier ou légataire, et varient en fonction du lien de parenté existant entre l'héritier ou le légataire et la personne décédée. Par contre, si je suis célibataire et que je lègue mon bien à mon voisin qui n'a aucun lien de parenté, il pourra être taxé jusqu'à 80%. À Bruxelles, la même exonération de l'immeuble familial pour le conjoint / cohabitant survivant existe, et le taux de taxation en ligne directe est de 8% pour la tranche de 50 000 à 100 000 euros et de 9% sur la tranche suivante jusqu'à 175 000 euros. »

Comment bien planifier sa succession ?

« Le notaire peut prodiguer différents conseils pour planifier votre succession : modifier votre régime matrimonial, faire une donation, établir un pacte successoral, rédiger un testament. Cela permet d'anticiper certains problèmes. Deux exemples : 1. sans disposition spécifique au profit du conjoint survivant, il ne pourrait hériter que de l'usufruit de la maison familiale et dans ce cas, ne pourra pas la vendre sans l'accord des enfants ; 2. sans aucune disposition particulière, le cohabitant légal héritera de l'usufruit de la maison familiale, mais pas des comptes bancaires, ni de la voiture. »

Quelles sont les conditions relatives à la donation ?

« S'agissant d'une donation mobilière (argent, titres, bijoux, biens meubles) enregistrée, le taux est de 3,3% en ligne directe et de 5,5% pour toutes autres personnes, en Région wallonne, et respectivement de 3% et 7%,



à Bruxelles. Ces biens seront définitivement sortis de la succession, même en cas de décès rapproché du donateur après la donation. En cas de donation non enregistrée (sans avoir payé l'impôt), un délai de 3 ans avant décès devra s'écouler pour éviter la taxation dans le cadre de la succession. Au niveau d'une donation immobilière, en Région wallonne, depuis septembre, les tranches de taxation viennent d'être revues. La taxation est de 3% jusqu'à 150 000 euros en ligne directe (10% pour toutes autres personnes), de 9% de 150 000 à 250 000 € (20% pour toutes autres personnes) et de 18% sur la tranche suivante, jusque 450 000 euros (30% pour toutes autres personnes). Les droits se calculent par tranches, sur la part reçue par chaque donataire. Ces exemples démontrent l'importance de planifier sa succession, afin de garantir une certaine sérénité au conjoint/cohabitant survivant, d'économiser de l'impôt, d'éviter les conflits futurs entre héritiers. »

Vos donations faites avant le 1er septembre 2018

Souhaitez-vous les maintenir ?

Si vous ne souhaitez pas que certaines nouvelles règles de la réforme des successions (en vigueur depuis le 1er septembre 2018) s'appliquent à vos anciens dons, assurez-vous de faire une "déclaration de maintien" avant le 1er septembre 2019 chez votre notaire. Voici 2 exemples dans lesquels une déclaration de maintien peut être nécessaire.

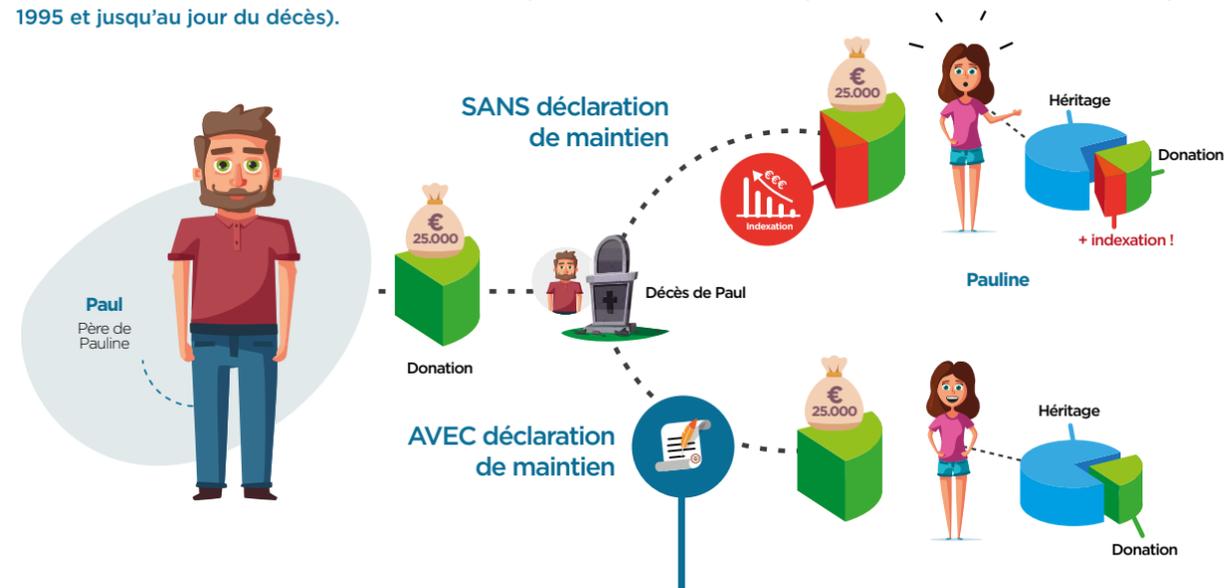
EXEMPLE :

Paul a donné 25.000 € à sa fille

En 1995, Paul a versé 25.000 € à sa fille Pauline en vue de lui permettre l'achat d'un bien. S'agissant d'une donation en avance sur héritage, Paul sait que lors de sa succession, cette somme sera déduite de l'héritage de Pauline (afin de respecter l'égalité avec ses frères et sœurs) et qu'il sera tenu compte de la valeur du bien donné au moment de la donation (soit 25.000 €). C'était du moins la règle jusqu'au 31 août 2018, notamment pour les donations de

sommes. Cette règle de valorisation des donations est modifiée depuis le 1er septembre 2018 : la donation est désormais prise en considération, dans le cadre de la succession, pour la valeur du bien donné au jour de la donation (en l'occurrence, 25.000 €), mais moyennant une indexation jusqu'au décès du donateur.

Cela signifie donc que la somme à revenir en moins à Pauline ne sera plus de 25.000 € mais bien de 25.000 € + indexation (indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation, depuis la date de la donation donc depuis 1995 et jusqu'au jour du décès).



Cela ne correspond peut être pas à la volonté de Paul qui souhaite que la valeur de cette donation ne soit pas indexée mais prise en compte telle qu'elle existait au moment de la donation... Une déclaration de maintien est alors nécessaire.

Nouvelle loi, nouvelles conditions

Pactes successoraux : qu'est-ce qui est possible et qu'est-ce qui ne l'est pas ?

Depuis le 1er septembre, vous pouvez, moyennant des conditions strictes, établir des pactes successoraux. C'est une des grandes nouveautés de la réforme des successions. Mais de quoi s'agit-il exactement ?

Pacte global (familial)

Un pacte familial est une sorte d'« accord » global sur le traitement ultérieur de la succession, les donations et les avantages dont vos enfants ont bénéficié. Dans le cadre d'un pacte familial ou d'un pacte successoral global, l'un des parents ou les deux peuvent réfléchir à leur succession future avec leurs enfants (et éventuellement leurs petits-enfants et beaux-enfants). En tant que parents, vous et vos futurs héritiers recherchez un « juste » équilibre entre les enfants. En anticipant les problèmes susceptibles de survenir lors de la répartition de la succession, vous évitez les conflits et les discussions ultérieures entre vos enfants. Lors de la recherche de cet équilibre, la situation de vos enfants est comparée et vous pouvez prendre en compte les donations antérieures, les avantages dont ils ont bénéficié et/ou leur situation personnelle.

Exemple

Marie a bénéficié d'études coûteuses à l'étranger. Pierre a, quant à lui, reçu une donation. Le bénéfice financier que Marie tire de ses études n'est pas pris en compte au décès des parents. Seules les donations au sens strict le sont. La donation vient donc en déduction de l'héritage de Pierre, au moment du décès. Résultat : il se sent lésé au moment de la répartition de la succession.

En établissant un pacte familial, les enfants et les parents pourront s'accorder à l'avenir sur le fait que les études coûteuses et la donation constituent des avantages équivalents ou équilibrés, en fonction des besoins et de la situation respective de chacun des enfants. Ils pourront alors stipuler qu'un équilibre entre les deux enfants est respecté, de sorte que ni la donation ni l'avantage résultant du financement des études ne devront faire l'objet d'un compte entre les enfants dans le cadre de la succession des parents.

Pacte successoral ponctuel

En marge des pactes successoraux globaux, il est également possible de conclure des pactes successoraux « ponctuels ». Ces derniers permettent aux futurs héritiers de conclure des accords ou de prendre des décisions sur des aspects particuliers d'une donation ou d'un héritage. A la différence du pacte familial global, le pacte ponctuel n'exige pas l'accord de tous les membres de la famille.

En tant qu'héritiers, vous pouvez, par exemple, déterminer ensemble la valeur d'une donation. Cette valeur est importante dans la planification successorale car elle est en principe imputée sur l'héritage de l'enfant qui a bénéficié de la donation. La valeur des donations peut donc donner lieu à de nombreuses discussions. Un pacte successoral ponctuel permet aux frères et sœurs de clarifier la situation, au préalable et entre eux, afin d'éviter les mauvaises surprises par la suite. Un pacte ponctuel permet dès lors par exemple aux frères et sœurs de s'accorder sur la valeur d'une donation que l'un d'eux a reçue, afin que cet élément ne soit plus contesté lors de la succession.

Les pactes successoraux ponctuels sont également utiles dans un autre contexte. Chaque enfant a droit à une part minimale d'héritage, appelée la réserve. Une donation porte atteinte à une réserve? L'enfant lésé peut réclamer la part à laquelle il a droit via le mécanisme de la "réduction". La donation est alors "réduite" à concurrence du montant que l'enfant doit recevoir pour que sa réserve soit respectée. Avec un pacte ponctuel

Exemple

Jean a trois enfants. Tom et Julie ont fait de longues études, ont un travail stable et une belle famille. Bref, ils ne manquent de rien. Pour Céline, les choses sont un peu plus compliquées. Elle souffre d'un handicap physique, ce qui rend son avenir sur le marché du travail incertain. Jean n'est pas convaincu que Céline sera un jour capable de subvenir à ses besoins.

Il aime évidemment tout autant ses trois enfants mais toute la famille réalise que Céline a besoin de soutien. Sur le plan financier aussi. C'est pourquoi Jean veut accorder une grande partie de son héritage à Céline en lui consentant une donation de son vivant. Il s'assure ainsi que sa fille puisse manger à sa faim. Tom et Julie comprennent parfaitement la situation et acceptent que leur père fasse cette donation à Céline, même si ce geste affectera leur « réserve ». Le pacte ponctuel permettra à Tom et Julie de renoncer, à l'avance, à demander leur réserve sur la donation faite à Céline.

Ces pactes ponctuels sont également intéressants dans le cadre des familles recomposées : les enfants du testateur pourront accepter à l'avance que leur parent accorde, par le biais d'une donation, une part à son beau-fils ou sa belle-fille, même si cela affecte leur (future) part réservataire.



Grandes conséquences = grande nécessité de protection

Les pactes successoraux peuvent avoir un impact considérable sur les patrimoines des héritiers. Établir un pacte successoral constitue, par conséquent, un acte majeur qui implique des choix importants.

Il est donc crucial pour le législateur que vous évaluiez et compreniez correctement les conséquences de vos décisions. À cet égard, la nouvelle loi prévoit l'intervention obligatoire du notaire. Le notaire est un tiers neutre et impartial qui vous informe et vous conseille sur les conséquences de vos choix. Qui plus est, la rédaction d'un pacte successoral est soumise à des formalités strictes comme le délai d'attente : vous recevez d'abord un projet de pacte successoral et ne pouvez signer le pacte qu'un mois plus tard. Cette période permet aux parents et aux enfants de conclure des accords mûrement réfléchis en toute sérénité.

Quid du testament ?

Via un testament, les gens peuvent aujourd'hui prendre des décisions sur la répartition de leurs biens. Mais un testament n'est pas un pacte successoral. Un pacte successoral ne permet pas de répartir vos biens entre vos héritiers, mais vous permet notamment de sécuriser certaines donations. En outre, rédiger un testament est un acte strictement personnel et unilatéral par lequel vous décidez, sans être influencé, comment vous souhaitez léguer et répartir (une partie de) votre patrimoine. Vous ne pouvez dès lors pas conclure d'accords dans un testament.

Depuis le 1^{er} septembre, les familles disposent d'une plus grande marge de manœuvre pour réfléchir à la planification de leur succession. Vous souhaitez plus d'informations? N'hésitez pas à contacter une étude notariale. Le notaire et ses collaborateurs vous éclaireront sur l'utilité des pactes successoraux.

Comment se dire adieu

Dernier *Départ*

Nous préférierions ne pas trop y penser mais ainsi va la vie : nous devons tous nous dire adieu tôt ou tard. Mais de quelle manière est-ce possible en Belgique? Et combien de temps après le décès? NotaBene lève le voile sur quelques vérités et contre-vérités et les explique.

Après un décès, vous avez uniquement le choix entre la crémation ou l'inhumation

La crémation et l'inhumation sont aujourd'hui encore les alternatives les plus fréquemment choisies après un décès, mais il existe d'autres options. Vous pouvez aussi choisir de donner votre corps à la science ou de devenir donneur d'organes. Dans le premier cas, vous mettez votre corps à disposition à des fins d'enseignement et de recherche scientifique. Le don d'organes implique l'implantation d'organes et/ou de tissus sains chez une personne qui en a besoin. Il est également possible de combiner le don d'organes et le don du corps à la science.

En principe, la loi postule que tout le monde est donneur d'organes après son décès. Par le passé, le défunt devait en donner l'autorisation avant sa mort. De nos jours, seul un refus explicite exprimé par les proches ou par le défunt avant sa mort empêche le don d'organes. Vous donnez votre corps tout entier à la science? Il convient de respecter plusieurs conditions. Le corps doit, par exemple, être transféré dans les 72 heures qui suivent le décès. Il reste ainsi possible de rendre un dernier hommage au défunt. En cas de décès à l'étranger

ou à la suite d'un accident de la circulation, de certaines infections (comme le VIH) ou d'une autopsie, le don d'organes est impossible. Après avoir été utilisé pour la recherche médicale et scientifique, le corps est incinéré ou inhumé.

FAUX

Les défunts ne sont pas inhumés partout aussi rapidement

La commune dans laquelle vivait le défunt avant son décès détermine le délai dans lequel le défunt doit être inhumé ou incinéré. En Wallonie, ce délai est de 4 à 5 jours, mais en Flandre, il est de 2 à 3 jours de plus. Le défunt choisit, en principe, lui-même avant sa mort où il sera inhumé, mais la commune n'est pas tenue de se conformer à ce souhait. Un enterrement ou une urne sur une concession dans une commune qui n'est pas celle dans laquelle résidait le défunt avant de mourir, engendre des frais supplémentaires.

VRAI

Les départs du futur

De nouvelles techniques relègueront bientôt l'enterrement et la crémation aux oubliettes

Des recherches de techniques alternatives ont récemment été menées. Dans le cas de l'hydrolyse, ou « bio-incinération », par exemple, le corps se trouve dans une sorte de four (comme pour une crémation), mais sans flammes. L'eau et l'hydroxyde de potassium dissolvent la dépouille, de sorte qu'il ne reste éventuellement que les os, qui sont réduits en cendres. Tout comme lors d'une crémation traditionnelle, vous pouvez conserver les cendres de la dépouille chez vous ou dans une urne. L'hydrolyse prend autant de temps que la crémation, mais elle est plus respectueuse de l'environnement, plus économe en énergie et plus durable.

Lors de la cryodessiccation ou lyophilisation, le corps du défunt est traité à l'azote liquide. Il est d'abord refroidi et congelé jusqu'à -18 °C en 10 jours, après quoi il se décompose dans un bain d'azote liquide (-196 °C). Le corps est ensuite soumis à des vibrations et désagrégé. Les (restes de) métaux chirurgicaux sont éliminés à l'aide d'aimants. Après la lyophilisation, le corps est réduit à 25 - 30 kg de cendres, déposées dans un cercueil ou une urne. Le cercueil est généralement enterré à faible profondeur car les cendres peuvent servir de compost après 6 à 12 mois. Vous pouvez ainsi donner un nouveau sens à la mort, et redonner vie en plantant un arbre, par exemple.

VRAI
+
FAUX

En Belgique, ces alternatives à la crémation ne sont toutefois pas encore autorisées pour des raisons éthiques. L'Union funéraire flamande, par exemple, espère un changement de mentalité dans les années à venir.

Pratiques et originalités

Vous ne pouvez rendre un dernier hommage au défunt qu'aux pompes funèbres

Il est vrai qu'après un décès, la plupart des proches confient le défunt à des pompes funèbres. Mais la Flandre et la Wallonie ont des habitudes différentes à cet égard. En Flandre, on présente souvent le défunt allongé sur une table, alors qu'en Wallonie, le cercueil occupe encore une place importante. Il revient aux proches de décider d'ouvrir ou non le cercueil.

Si vous estimez que les pompes funèbres et la chambre

mortuaire sont trop éloignées, sachez que la mise en bière à domicile, ce phénomène relativement « ancien », gagne à nouveau du terrain depuis peu. Envisagez, le cas échéant, cette solution. Lorsqu'un défunt est mis en bière (mis en cercueil) à domicile, il est possible de lui rendre un dernier hommage à tout moment. C'est d'ailleurs encore plus facile car l'environnement est familier. Choisissez bien la pièce : le séjour n'est pas idéal pour les visiteurs qui souhaitent uniquement adresser leurs condoléances aux proches, sans saluer le corps. La chambre à coucher, ou une autre pièce qu'appréciait le défunt, est souvent utilisée comme chambre funéraire.

FAUX

Vous pouvez vous faire tatouer avec les cendres du défunt

L'urne ornementale joue encore un rôle important pour les proches, mais ils sont toujours plus nombreux à chercher des alternatives pour garder l'être cher encore plus près d'eux. Les bijoux cinéraires ont gagné en popularité ces dernières années. Les bagues, les bracelets et les chaînes cinéraires contiennent un petit espace, une « glissière à cendres » dans laquelle est stockée une partie des cendres du défunt. En Wallonie, il n'est possible de rapporter les cendres chez soi que depuis une dizaine d'années. Les urnes ornementales et les bijoux cinéraires y sont relativement nouveaux.

Certains choisissent aussi de se faire tatouer. L'encre utilisée se compose alors d'encre de tatouage et des cendres du défunt. Un tatouage funéraire n'est possible qu'en cas de crémation. Puisque l'encre de tatouage doit être 100 % stérile, et que les cendres ne le sont pas, elles sont d'abord chauffées. En raison des risques d'infection, le tatouage à base de cendres est toutefois souvent déconseillé.

VRAI



Laurence Bibot : “L’humour était un langage commun entre tous dans la famille”

Depuis près de 30 ans, elle nous fait rire avec ses personnages drôlissimes, souvent attachants, et un sens du contact dont le public raffole. Laurence Bibot a grandi dans une famille où l’humour dictait sa sympathique loi. Aujourd’hui, elle regarde l’ascension fulgurante de ses enfants, Angèle et Roméo Elvis, avec fierté. Mais aussi pudeur.



© Charlotte Abramow

© Straussphere

Miss Bricola et les Snuls, « Bravo Martine », « Miss B. », les « Jeux du dictionnaire » ou les « Café serrés » en radio, « Monsieur et Madame » avec son mari Marka... Laurence Bibot, grande fille au jeu rythmé, se transforme, prend la pose, décrit une vie qui parle au cœur des gens tout en leur arrachant des larmes de rire. Actuellement en tournée avec son dernier spectacle « Bibot distinguée », elle se livre comme jamais sur la femme de 50 ans qui ausculte le temps qui passe tout en rêvant de prolonger une jeunesse qui lui va si bien. Elle reviendra sur scène dans la nouvelle pièce de Sébastien Ministru « Les belles personnes » et verra le spectacle qu’elle a écrit « Croisière coconuts » être monté au TTO à Bruxelles. Elle a beau dire qu’elle resterait bien oisive, elle n’arrête pas. Son cerveau en ébullition n’est jamais en peine de trouver des idées aussi géniales que saugrenues. Elle poste des capsules sur Instagram où elle recrée des personnages d’interviews trouvées aux archives tout en gardant les voix originales. Hilarant. Bibot s’amuse et fait mouche.

Dans son appartement bruxellois, on y trouve pas mal de créations d’amis artistes et beaucoup de photos. Sur un mur, se dessinent Roméo Elvis de dos, face à une foule en délire. Et Angèle, tout sourire. Justement, on entend du piano, la jeune fille travaille, déboule pour se prendre à boire, consciente que la déferlante saluant son premier album ne fait que commencer. Dans cette famille, créer est de l’ordre du naturel.

Est-ce excitant de pouvoir jouer sur tous les tableaux ?
Oui, d’autant que je le fais avec des gens en qui j’ai entièrement confiance. Quand Sébastien Ministru me dit qu’il a un projet, j’accepte tout de suite. La vie est faite de rendez-vous et de partages. J’aime tellement travailler en équipe avec les gens que je connais bien, que je m’éloigne peut-être de certaines opportunités, de nouvelles rencontres ou de nouveaux lieux. Par confort, par méfiance ou par timidité, j’aurais pu ouvrir certaines portes. Il est vrai que je fonctionne à l’affectif, et je suis d’une nature assez fidèle. Et si j’aime me réinventer dans mes spectacles, j’avoue que je ne suis pas une aventurière. Souvent, les gens viennent me chercher, décèlent en moi quelques faces cachées. Sinon, j’en serais toujours à rester seule dans ma chambre à me déguiser !

Ce spectacle de stand-up correspond-il à la Laurence Bibot d’aujourd’hui ?
Je me suis rendu compte, après mon spectacle précédent « Bibot debout », que j’avais encore plein de trucs à raconter. Pourtant, quand on regarde la scène du stand-up, je passe pour une vieille ! J’ai décidé d’utiliser comme un atout le fait d’avoir 50 ans. J’ai toujours fait

des spectacles seule en scène mais il existe une grosse différence dans la forme, mon seul accessoire est mon micro. Je ne joue pas, je parle au public. Bien sûr, mes histoires sont peuplées de personnages mais il n’y a pas la distance qui existe au théâtre.

Quels thèmes abordez-vous ?
Quelques grandes questions qui nous taraudent : la vie, la vieillesse, la mort... Et aussi quelques obsessions. Je collectionne les photos de chats et de chiens disparus. Ces affichettes en disent tellement long sur leurs maîtres. J’ai le sentiment de me dévoiler plus que jamais, je fais part des interrogations et des préoccupations qui sont les miennes. Le plaisir d’être seule en scène ne m’a jamais quittée, il fallait juste que j’explore d’autres pistes.

L’écriture est-elle un besoin viscéral et quotidien, le moyen de s’extérioriser ?
Ce le fut mais plus le temps passe et plus je peux rester sans travailler, ça m’inquiète. Mais d’un coup, les choses commencent à tourner dans ma tête et il me faut alors, absolument, un projet sur lequel me focaliser. Je réponds à une pulsion et heureusement que mes amis dans le métier sont là pour me canaliser et me pousser.

Votre sens du spectacle vient-il de votre famille où l’humour était très présent ?
Je rends d’ailleurs hommage à ma maman à la fin de mon spectacle. L’humour était, en effet, un langage commun entre tous dans la famille. Mon père adorait l’humour noir et les gags un peu cruels. Quant à ma maman, elle aimait tout simplement rire et faire rire. Elle avait l’esprit cabot, racontait des histoires, amusait ses copines. L’humour était presque une religion à ses yeux. Elle nous encourageait à nous charrier, nous disant : « Ne soyez pas susceptibles, dans la vie il faut pouvoir se défendre ». Il était interdit de râler quand l’un ou l’autre se foutait de nous ou sortait une vanne. L’humour faisait vraiment partie de son éducation.

Y avait-il aussi cette idée de ne pas s’apitoyer sur soi-même, de rendre la vie plus légère ?
Nous venions d’une famille plutôt à l’aise, nous étions conscients d’être privilégiés. C’était juste une question de décence de ne pas se plaindre quand on vivait une vie agréable comme la nôtre. Je pense que c’était une bonne leçon de vie.

Qu’avez-vous le plus transmis, Marka et vous, à vos deux enfants Angèle et Roméo, au vu de l’incroyable parcours qui est le leur aujourd’hui ?
Marka et moi n’avons pas fait d’études, nous sommes





presque complexés par rapport à la science de la langue. Plus jeune, les mots n'étaient vraiment pas mes copains ! C'est venu très tard, je me débrouillais avec mes textes mais avais beaucoup de mal à m'approprier ceux des autres. Il est vrai que nos enfants sont de réels auteurs. Peut-être ce sont-ils dit que c'était possible en nous voyant travailler. Être son propre auteur permet d'être plus autonome. Or, Marka et moi avons toujours été les propres maîtres de notre carrière et avons toujours vécu de notre art. Nous leur avons sans doute transmis que créer était une forme de liberté et permettait de ne pas trop dépendre des autres. Nous sommes heureux qu'ils soient acteurs de leur vie. En étant artiste ou mathématicien, peu importe, du moment qu'ils créent ce dont ils ont envie.

Tenez-vous absolument à les initier à toutes formes artistiques, à commencer par la musique ?

On avait chacun notre pôle d'intérêt. J'ai adoré le fait d'avoir des enfants pour justement leur transmettre mes enthousiasmes, mes goûts. Enfin je pouvais partager mes coups de cœur. Dans ma famille, j'étais la plus jeune et n'avais pas l'occasion de faire découvrir des trucs à mes sœurs et frères plus âgés. Alors j'emmenais mes enfants au musée ou leur faisais écouter mes albums préférés. Et parfois, ils m'envoyaient paître ! Mais tout cela relève d'une démarche joyeuse et pas du tout d'une éducation indispensable. De toute façon, ouvrir les enfants à un maximum de choses les aide à forger leurs propres goûts, à ne pas craindre la nouveauté.

Qu'apprenez-vous de vos enfants ?

Ils m'apprennent énormément, d'autant qu'ils ont des qualités que je n'ai pas forcément. Angèle et ses copines sont très impliquées dans l'écologie. Ma fille fait très gaffe à l'environnement, elle est végétarienne, attentive à sa façon de consommer, reste fidèle à ses valeurs. Elle fait preuve d'une belle conscience. Elle et Roméo me permettent de rester connectée à leur génération. J'écoute ce qu'ils écoutent, j'observe leur façon d'appréhender les choses. Je leur demande souvent des conseils en musique. J'aime l'idée qu'ils se sont forgé leurs convictions et leurs goûts.

Qu'est-ce que cela fait d'être née en 1968 ?

Cette date a une signification pour moi et ma famille. Ma mère a vécu une véritable petite révolution personnelle en adhérant au mouvement féministe. J'ai été éduquée dans une école pilote à l'époque, le Cours Charlemagne, très expérimentale. Je suis la seule à y avoir fait mes études dès l'âge de 6 ans. Ma mère avait décidé de bousculer les codes en me mettant dans un établissement où l'enfant était libre de faire ce qu'il vou-



lait en se montrant très créatif. Pendant que mes frères et sœurs suivaient, eux, des études classiques dans des écoles catholiques.

Cette éducation a donc forgé votre parcours, prémises de ce qui deviendrait votre vocation ?

Sans aucun doute. Mais une telle éducation se paye aussi après. En retrouvant l'enseignement traditionnel, j'ai peiné à réintégrer une structure plus rigoureuse et j'étais nulle en orthographe. Je le suis toujours. Avec un système basé sur l'auto-estimation, je trouvais mon orthographe impeccable puisque je n'en avais pas ! Mais cette école a clairement influencé mon parcours et mon sens de la liberté.

Pensez-vous défendre un engagement féministe de par vos spectacles et vos textes ?

Sûrement. Je pense que toutes les femmes indépendantes, qui assument leurs choix, contribuent à transmettre l'idée qu'il est possible de diriger et de choisir sa vie. Je ne ressens pas le besoin de prendre position de façon politique ou autre car j'ai l'impression que ce que je fais suffit. L'acte le plus militant que je puisse accomplir est de dire et de répéter aux jeunes filles d'être le plus autonome possible.

Comment reçoit-on le retour du public et l'idée d'apporter joie et amusement dans la vie des gens ?

Il existe tellement de formes d'humour. Certains rires sont bénéfiques, d'autres toxiques. Il existe aujourd'hui une façon parfois violente d'exercer l'humour, qui me rebute. Je prends donc avec beaucoup de recul l'idée de faire rire le public. Mais je dois avouer que c'est complètement jouissif, en sachant qu'une assemblée peut réserver des surprises.

5 OBJETS COUPS DE COEUR

L'album de Martine

Quand j'ai créé mon spectacle « Bravo Martine », je ne m'étais pas rendu compte à quel point je m'étais inspirée des albums de Martine que j'avais adorés durant mon enfance. J'ai réalisé un documentaire sur son légendaire illustrateur Marcel Marlier et Casterman m'a demandé l'autorisation d'utiliser le titre « Bravo Martine » pour une de leurs compilations. J'étais super fière !



Petit poussin

C'est une œuvre de Pascal Bernier. J'adore l'idée de mélanger un élément mignon à un élément cruel. On a tous envie de consoler ce poussin blessé. Cet artiste réalise des animaux empaillés porteurs d'une blessure. Je trouve cet objet enchanteur et irrésistible. C'est un cadeau de mariage et il me fait sourire à chaque fois que je le regarde.



Le chicon

Il me vient des Snuls. Il s'agit d'un chicon mou en plastique qu'on peut malaxer, tellement représentatif de leur humour. Ils ont été très importants dans ma vie. Et puis, je suis très belge. D'ailleurs, j'ai, depuis peu, un paquet de frites tatoué sur la jambe. Un cadeau de mes enfants !



Photo

Cette photo vient d'un ami, Thierry Struvay. Il va aux Puces pour rechercher des photos anciennes d'anonymes mais mal cadrées, dans des postures maladroitement ou sans visage. Cela porte un nom : les photos vernaculaires. J'aime l'idée qu'on puisse admirer ces photos qui étaient sans doute destinées à la poubelle. Il propose une photo par jour sur son compte Instagram. Je suis une passionnée de photo, beaucoup plus que de peinture. Je me rends chaque année aux Rencontres de la photographie d'Arles en France.



Le billet à l'effigie du roi Baudouin

Yann Guitton est un artiste breton, vivant à Bruxelles, qui trouve des billets qui ne sont plus en circulation et qui les refait à l'identique, les fait vieillir, les plie... Moi j'ai le billet de 20 et Marka a le billet avec l'Atomium ! À chacun sa face de billet. Le billet de 50 francs et celui de 20, c'est toute l'histoire de la Belgique, ils ont une charge émotionnelle très forte. Il crée aussi des caissons lumineux qui représentent des villes, donc moi j'ai aussi l'Atomium. La belgitude, toujours...





Véronique Culliford : La gardienne du village

Les Schtroumpfs ont 60 ans

Qui l'eût cru : de drôles de petits personnages blancs et bleus, vivant dans un village de champignons, scénario pour le moins improbable, fêtent cette année leurs 60 ans. Et la planète raffole toujours autant des Schtroumpfs, nés de l'imagination de Peyo. Sa fille, Véronique Culliford, perpétue un patrimoine unique au monde.

La « Schtroumpf Expérience », véritable immersion dans l'univers de nos sympathiques héros, bat toujours son plein au Brussels Expo jusqu'en janvier, avant de sillonner les routes du globe. 60 ans, ça se fête. Des Schtroumpfs on en voit sur un avion de Brussels Airlines, sur une fresque dans le centre de la capitale, sur des transports publics... On les lit, on les voit au cinéma, sur des produits dérivés par milliers. Et pourtant, il faut se rappeler que les Schtroumpfs sont nés le 23 octobre 1958, dans l'album de Peyo « La Flûte à six schtroumpfs ». Pas nés pour durer. Mais l'engouement du public fut tel que l'auteur a imaginé d'autres aventures, bien obligé de reléguer au second plan ses autres héros chéris. Quant au fameux langage désopilant, et compréhensible par tous, il est né d'une discussion amicale entre Peyo et Franquin.

Quelques 35 millions d'albums vendus plus tard, traduits dans des dizaines de langues, 3 parcs à thème et autres dessins animés, l'entreprise continue à faire rêver. Toujours dans le souci d'honorer la mémoire de Peyo, disparu trop tôt, et grâce à ses enfants, Véronique et Thierry. Sacrement Schtroumpf !

Considérez-vous votre entreprise, IMPS, comme une histoire familiale ?

« Tout à fait, c'est la continuité de l'histoire que mon père a commencée seul, poursuivie en famille, pour que je vole ensuite de mes propres ailes en 1984. J'ai ressenti un besoin d'indépendance et c'est la raison pour laquelle j'ai fondé ma société IMPS. Cette décision m'a permis de continuer à travailler avec mon papa, de vendre les licences des Schtroumpfs comme je le faisais auparavant mais en étant plus libre. Quand il est décédé, nous avons bien sûr eu des charges supplémentaires mais les choses se sont faites logiquement. En fait, mon père et moi n'avons pas eu la moindre discussion à ce sujet, il était tout à fait normal, à ses yeux, que ses affaires perdurent, à l'inverse d'Hergé qui avait stipulé désirer que son personnage disparaisse en même temps que lui. Comme mon frère et moi travaillions avec lui depuis un certain temps, il désirait que nous continuions son œuvre. Il l'avait même déclaré dans plusieurs interviews. Mon père est parti très tôt, il avait 64 ans et moi 34. Bien sûr, la structure a considérablement changé. De 5 à 6 personnes de son vivant, plus les dessinateurs du studio, nous sommes passés à une équipe de 40 personnes. »

“Ouvrons-nous aux projets contemporains mais restons Schtroumpf !”



Comment vous êtes-vous réparti les tâches quand vous avez décidé, vous et votre frère, de travailler avec votre papa ?

« Très naturellement. Je me suis légèrement imposée dans le bureau de mon père car je le trouvais mal géré, envahi par des monceaux de papier. J'ai profité d'un voyage de mes parents pour commencer à y mettre de l'ordre. Je pense que, de fil en aiguille, il n'a plus pu se passer de moi ! Tout ce que je sais aujourd'hui, je l'ai appris sur le tas. Par la suite, je me suis entourée de gens très compétents et en qui j'ai toute confiance. La grande qualité d'une chef d'entreprise est de reconnaître ses faiblesses pour mieux s'adresser à des personnes de qualité. On ne peut pas tout faire soi-même, au risque de mettre, très vite, la clé sous le paillason ou de ne pas croître. Si les Schtroumpfs sont tout petits, la maison, elle, se doit d'être grande, pour faire rire le monde entier, hier comme demain. »

« Pour ce qui est de mon frère Thierry, il a un esprit très créatif et a hérité, de mon père, un vrai sens du gag et du scénario. C'est donc tout naturellement qu'il s'est mis aux scénarii des Schtroumpfs, en commençant avec mon père, puis en poursuivant son œuvre. Il a d'abord accompli son vœu qui était de reprendre les aventures de Johan et Pirlouit, personnages que mon père adorait, puis a continué avec les Schtroumpfs. Les histoires sont élaborées par des scénaristes attitrés mais Thierry est là pour insuffler un flux et garder un certain esprit propre à cet univers. »



Avez-vous un patrimoine à défendre ?

« Et comment ! On me définit souvent comme la gardienne du temple. Nous avons là un patrimoine à faire respecter, perdurer, et que nous voulons maintenir belge et familial. Il faut, à la fois, garder cela à l'esprit tout en se montrant ouvert au monde qui nous entoure. Le milieu de l'entreprise a considérablement évolué, tout comme la société et ses goûts. Il faut beaucoup refuser, et savoir accepter ce qui aurait pu nous sembler inconcevable il y a 20 ans. Il est vrai que mon père avait toujours refusé l'idée d'intégrer les Schtroumpfs dans le monde réel. Alors, vous pensez, les Schtroumpfs à New York, ce n'était pas du tout son truc. Mais en y réfléchissant, réaliser un long-métrage s'y déroulant, comme ce fut le cas en 2011, est une idée qui l'aurait sûrement séduit aujourd'hui. Le mot d'ordre est celui-ci : ouvrons-nous aux projets contemporains mais restons Schtroumpf ! Nous tenons absolument à respecter la ligne de conduite imaginée par mon père, l'environnement des personnages et leurs valeurs, car ce sont eux qui font leur succès planétaire. »

Vous devez faire face à une profusion de demandes en tout genre. Comment ne jamais trahir la philosophie Schtroumpf ni s'éloigner de votre ligne de conduite ?

« Pour chaque proposition, chaque produit et chaque licence signée, nous menons une réflexion : accepter ou pas, développer, mettre en garde... Il n'est pas question d'accepter tout et n'importe quoi. La qualité doit primer. Nous sommes régulièrement face à des projets incroyables, fous, mais aussi très excitants. Réaliser un avion à l'effigie des Schtroumpfs pour leurs 60 ans paraissait vraiment inimaginable ! Et je vous promets, nous n'avons pas fini de vous étonner. Un petit Schtroumpf va bientôt s'envoler dans l'espace en décembre. Un astronaute canadien, fan de nos personnages, se balade toujours avec le Schtroumpf cosmonaute. Son épouse nous a contacté et une petite figurine va, je ne sais pas encore sous quelle forme, être lâchée dans la stratosphère ! C'est bien simple, ils se rapprochent de plus en plus de mon papa... J'en ai des frissons. J'ai vraiment un travail merveilleux. Ma vie est tellement ponctuée de moments magiques que rien ne me paraît lourd dans la gestion d'une telle entreprise. »

La part de rêve doit-elle être omniprésente pour pouvoir toucher le public ?

« Je le pense, et j'ai d'ailleurs gardé un côté enfantin et joyeux, que mon papa avait et ma maman également. J'ai été éduquée dans cet esprit-là et espère toujours ne jamais les décevoir. Ils nous ont toujours poussé à aller au bout de nos rêves, tout en restant humbles. J'en suis très consciente : j'ai des valeurs et un héritage à transmettre mais je ne dois jamais oublier de rester moi-même. Je pense tout le temps à mon papa. Il est vrai qu'il est partout de par mon travail, mais j'ai sa photo sur mon bureau et me demande toujours quel aurait été son avis à chaque décision que je prends. »



Comment son souvenir perdure-t-il ?

« J'en parle souvent autour de moi, à mes enfants et petits-enfants, et je me remémore tous les bons moments que nous avons eu ensemble, même s'il est parti trop tôt. J'ai des enfants adultes et une ado à la maison, ils se rendent compte aujourd'hui de qui était leur grand-père. Petits, ils jouaient avec les produits que je ramenaient à la maison, désormais ils sont conscients du travail remarquable accompli et fiers de voir que son œuvre continue. Un jour ou l'autre, même s'ils décident de ne pas travailler dans l'entreprise, ils auront eux aussi un patrimoine à sauvegarder. La priorité sera la protection du droit d'auteur. »

La question des droits d'auteur est en effet l'un des points cruciaux de l'entreprise.

« Nous sommes une petite PME mais qui joue dans la cour des grands, dans le monde entier et dans une multitude de projets différents : l'édition, les licences, l'audiovisuel, les parcs d'attraction, notre participation à des œuvres caritatives... »

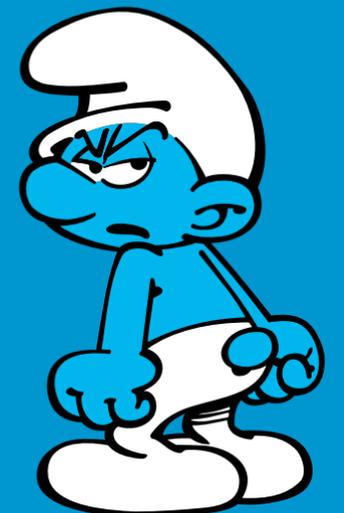
Qu'est-ce qui est le plus exaltant dans votre métier ?

« De voir, au quotidien, l'enthousiasme dans les yeux de mes collaborateurs. Nous échangeons régulièrement sur les chouettes projets en cours. D'ailleurs, ceux et celles qui travaillent ici le font longtemps, le noyau de base est toujours là après toutes ces années ! Il faut trouver l'équilibre entre les « anciens », les « sages » des débuts, et les jeunes qui nous aident à nous projeter vers demain. Nous créons une nouvelle série de dessins animés pour 2021 et travaillons donc aussi avec de jeunes graphistes. Toute une équipe s'y attelle. Pour ma part, je lis et relis les synopsis, scénarii, évalue avec eux si tel ou tel personnage a sa place dans l'histoire... En fait, je suis en continue lecture du moindre projet, même si je suis entourée de gens hyper compétents, je suis au courant de tout. »

Il existe une « Bible » de la maison, un mode d'emploi reprenant tout ce qu'on peut faire ou pas avec les Schtroumpfs. Des détails précis sur l'utilisation, les codes, les mesures... des personnages. Et à partir de là, on peut créer. Je m'implique donc énormément à chaque début de projet, après tout roule. Le fait d'être présente tous les jours, de pouvoir répondre à une interrogation, de vivre avec mon équipe, est bénéfique pour tous. »

Vous avez le même âge que les Schtroumpfs. Qu'est-ce que cette aventure professionnelle et humaine incroyable vous a appris sur vous-même ?

« Elle m'a appris à me dépasser bien sûr. Mais aussi qu'il faut profiter de chaque jour de la vie car ça passe très vite. J'avais 19 ans quand je suis





entrée dans le bureau de mon père. Depuis 40 ans, je suis au service des Schtroumpfs et je ne me suis jamais ennuyée. Je prendrai ma pension le jour où je n'aurai plus envie de me rendre à mon travail, autant dire pas de sitôt.

J'ai connu deux périodes de vache enragée au début de l'entreprise, j'ai appris à prévoir. Il y a une nouvelle génération d'enfants tous les 4 ans, certaines licences de produits se fatiguent, il faut renouveler, innover, approcher d'autres pays, d'autres régions... Et donner envie au monde de continuer à aimer les Schtroumpfs. Le service marketing, qui n'existait pas il y a 10 ans, s'est donc fortement développé. Il s'est révélé crucial en cette année de 60^e anniversaire, au vu des très nombreuses manifestations et de la foule de projets initiés, ne fut-ce qu'en Belgique, en France, dans les pays limitrophes. Des projets qui peuvent alors s'exporter. La Schtroumpf Expérience va voyager, d'autres expos se tiennent un peu partout, des partenariats ont été mis en place avec les trains, avec les trams... »

Les BD restent-elles importantes à l'heure des écrans et d'Internet ?

« Il faut une BD par an, un contrat a été signé avec la maison d'édition en ce sens. Il y a donc un scénario à développer. Les BD sont nos racines et nous y tenons énormément. On est né grâce à la BD et on n'oubliera jamais d'où on vient. C'est important que les enfants continuent à lire. Chaque BD des Schtroumpfs a une double lecture : enfants et adultes. Ce qui permet d'établir un lien entre les parents et le reste de la famille, même s'il existe aussi des livres spécialement pour jeunes enfants. Une des grandes qualités des BD de mon père, que ce soit les Schtroumpfs, Johan et Pirlouit ou Benoît Brisefer, c'est de pouvoir être comprises sans même lire toutes les bulles de dialogues. Les dessins et les onomatopées sont si explicites qu'ils se suffisent presque à eux-mêmes. Un principe qu'il a inculqué à son équipe et qui prévaut toujours aujourd'hui. Il suffit de voir une expo des dessins de papa pour se rendre compte de l'expressivité de son trait. Un dessin est une pièce de théâtre ! »

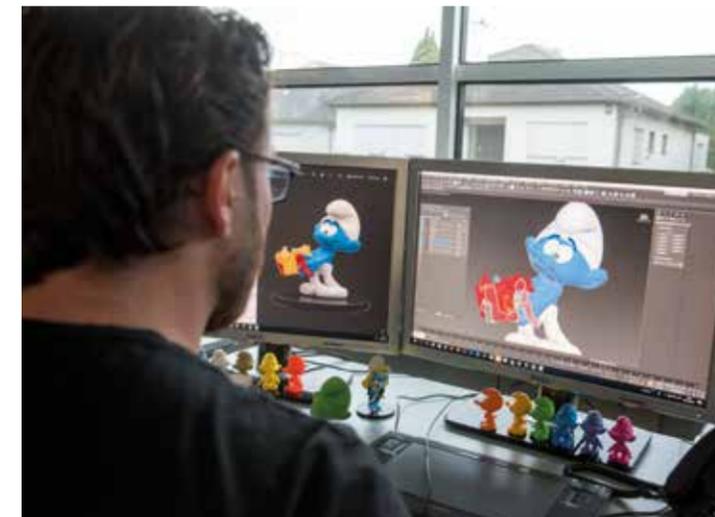
▼
**“Depuis
 40 ans, je suis
 au service des
 Schtroumpfs
 et je ne me
 suis jamais
 ennuyée”**





Quels sont les souvenirs marquants avec votre papa ?

« Mon père travaillait à la maison. Sous les toits, mon frère et moi avions une immense salle de jeux où nous faisons beaucoup de bruit, juste au-dessus de son studio, cavalcades, musique à fond... Mon père n'a jamais bronché. Pourtant, il travaillait énormément, avec des horaires décalés, se levant la nuit pour dessiner. On voyait mon papa principalement au repas de midi. Mais nous allions toujours lui dire bonjour en rentrant de l'école. J'adorais aussi dessiner avec lui sur ses genoux étant enfant. Le fait de travailler avec lui nous a permis d'étendre encore notre lien. Du coup, le dimanche, lors des repas, maman nous demandait s'il était possible de parler d'autre chose que des Schtroumpfs ! »

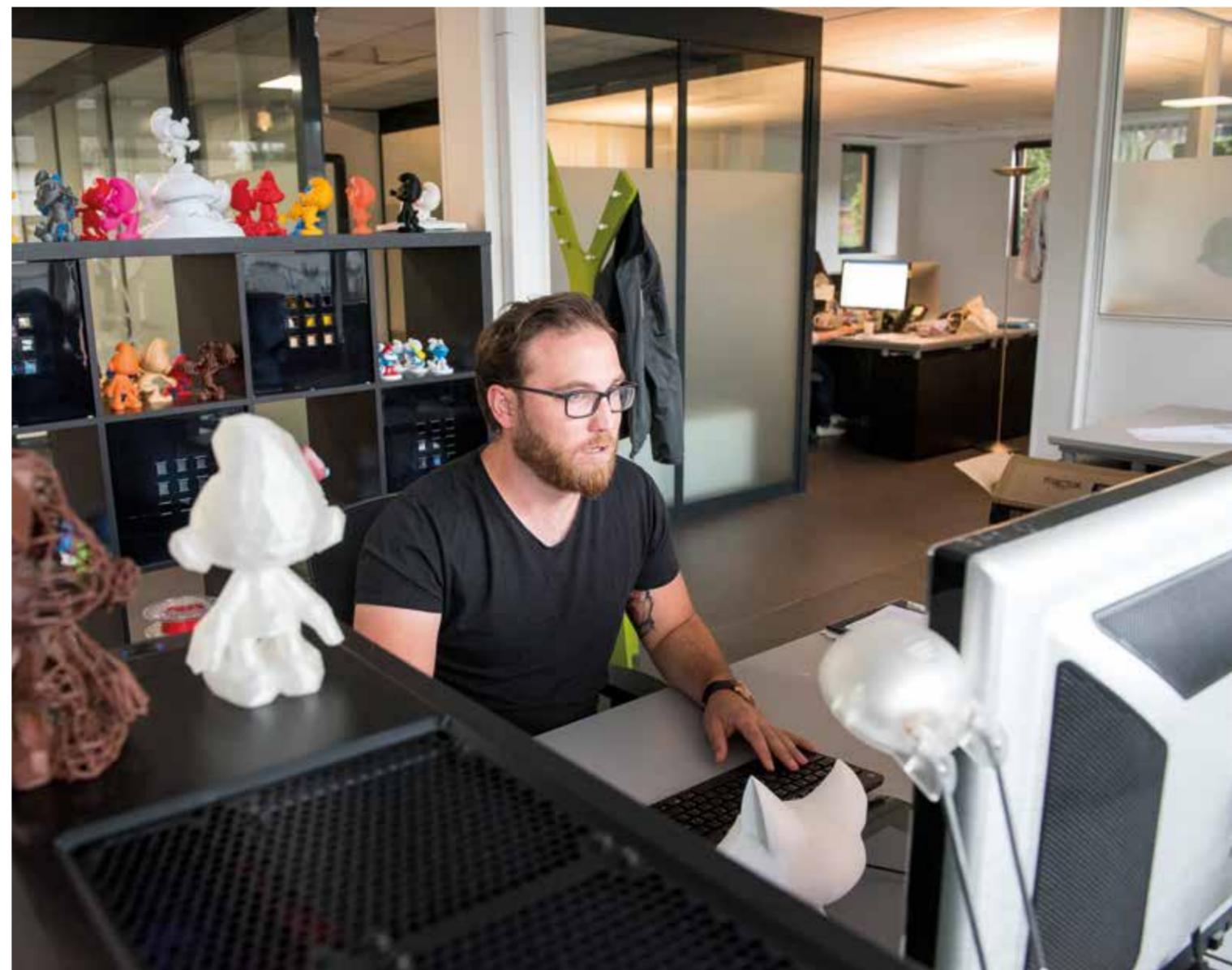


Quel est le Schtroumpf qui vous ressemble le plus ?

« Ça dépend des moments de la journée. Le Schtroumpf Grognon fait son apparition au réveil (rires). Mais c'est la Schtroumpfette qui m'accompagne toute la journée. C'est une femme de tête, une main de fer dans un gant de velours...bleu. Son message est clair : on peut rester féminine en ayant de grandes responsabilités. Quant au Schtroumpf Farceur, il m'inspire en soirée, je suis un vrai boute-en-train ! »

www.smurfexperience.com

“Il suffit de voir une expo des dessins de papa pour se rendre compte de l'expressivité de son trait. Un dessin est une pièce de théâtre !”



Le monde entier comme lieu de travail

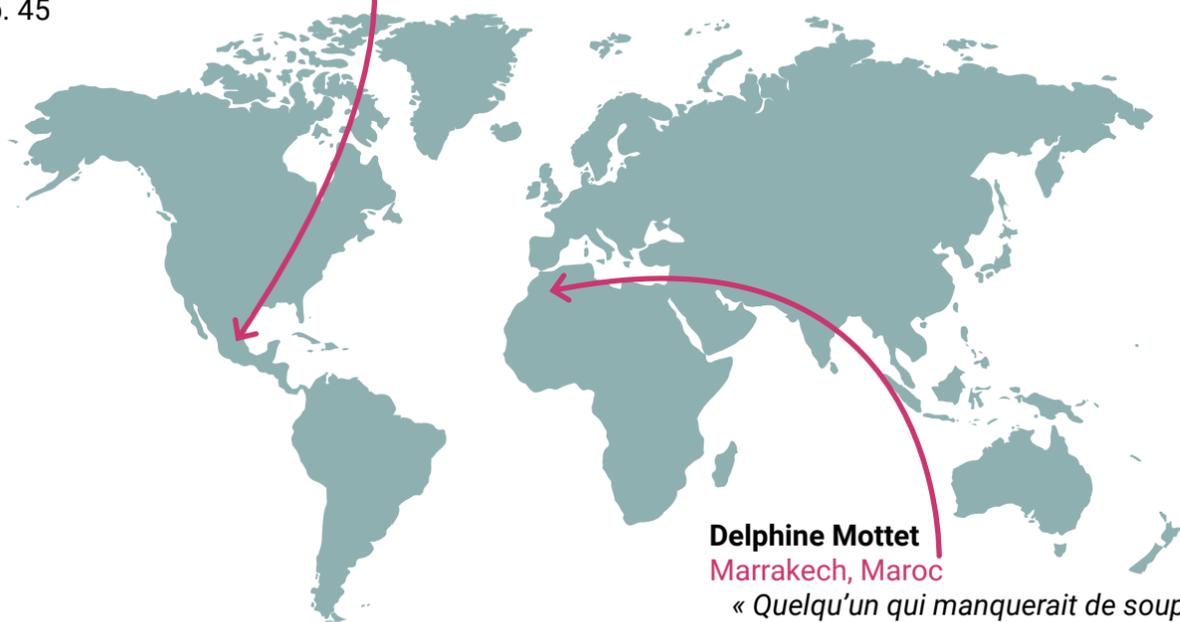
Une centaine de nos compatriotes partent, chaque jour, s'installer à l'étranger. La plupart ne vont pas bien loin, choisissant un de nos pays limitrophes. Les plus attractifs : la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Allemagne. D'autres poussent plus loin. NotaBene a rencontré 2 expatriés qui ont concrétisé leur envie d'aventure et d'entreprendre professionnellement dans une nouvelle terre d'accueil. Quelles étaient leurs motivations ? « Le mauvais temps en Belgique ». « Le besoin urgent de changer de style de vie ». « Un vrai rêve depuis l'enfance ». « L'amour de l'exotisme ».

Catharina Gielis

Guanajuato, Mexique

« Lorsqu'on a une passion, il faut persévérer ! Avoir l'esprit ouvert, et de la patience »

p. 45



Delphine Mottet

Marrakech, Maroc

« Quelqu'un qui manquerait de souplesse pourrait vite devenir dingue. Il faut un côté un peu bohème »

p. 46



CATHERINA GIELIS

Date de naissance : 5 octobre 1961

Lieu de naissance : Liège

Résidence avant l'aventure à l'étranger : Bruxelles

Résidence actuelle : Guanajuato, Mexique

Date du déménagement à l'étranger : Mai 2001

Des bijoux, ici comme ailleurs

Cela fait 17 ans que Catherine Gielis vit au Mexique. Cette artiste belge s'est si bien fondue dans la culture locale que ses conversations sont ponctuées de petits mots en espagnol, sonorités chantantes qui semblent compléter au mieux sa pensée. Bijoutière, elle a opté pour une filière d'approvisionnement éthique et vit l'interculturalité au plus profond de son être.

Quand et comment avez-vous pris la décision de partir ? Quelle a été votre motivation ?

"Il s'agissait d'un projet commun avec mon ex-mari, une volonté de nous installer à l'étranger. C'était un projet qui mûrissait depuis longtemps. Nous voulions quitter la Belgique et son mauvais climat. Je pense que j'aurais pu vivre partout, j'ai beaucoup voyagé et j'aurais pu m'adapter dans différents endroits. Avant mon expatriation, je travaillais dans le tourisme. J'aime découvrir de nouveaux horizons, de nouvelles cultures. Pourquoi Guanajuato, ici, au Mexique ? Parce que c'est une ville universitaire et très culturelle, dans laquelle il se passe sans cesse quelque chose. En plus, il s'agit d'une très belle ville historique de l'époque coloniale espagnole, située dans un environnement naturel montagneux, à 2000 m d'altitude, en plein centre du pays."

Avez-vous toujours voulu faire des affaires à l'étranger ou auriez-vous pu lancer votre business en Belgique ?

"Mon métier est possible partout, j'étais déjà bijoutière en Belgique, mais j'ai véritablement développé cette activité au Mexique. Mes créations sont très organiques, inspirées de la nature, le milieu dans lequel je vis m'influence certainement."

À l'époque, j'ai déménagé avec mon mari et notre petite fille de 4 ans. Je me suis toujours sentie très bien accueillie, les gens ici sont très curieux de connaître les autres. Le Mexique, c'est un brassage, le résultat d'une longue

histoire de mélanges. Au bout de 10 ans ici, j'ai d'ailleurs demandé la nationalité mexicaine, car je m'y sens bien, je voulais m'investir, m'intégrer, voter."

Quel type d'entreprise avez-vous créé ?

"Il s'agit d'un atelier d'artistes. Je travaille seule et j'ai une galerie où j'expose mon travail mais aussi des artistes locaux."

Quels obstacles avez-vous rencontrés lors du démarrage de votre entreprise ?

"Personnellement, je n'ai pas dû faire face à des obstacles. Au départ, il faut remplir les documents d'immigration adéquats, comme partout, on paye ses taxes, rien de très contraignant. Cela me semble plus simple qu'en Europe."

Quelle est la plus grande différence dans la manière de faire des affaires par rapport à la Belgique ?

"Je travaille avec un métal, l'argent, de très bonne qualité, mais un argent recyclé, fourni par une famille qui le recycle à partir des rayons X des hôpitaux et du matériel photo. C'est très important pour moi de travailler de manière éthique. Beaucoup de bijoutiers travaillent avec cette filière, une belle opportunité. Il y a un certain nombre de mines d'extractions locales, mais qui sont exploitées par le Canada et sont source de problèmes économiques et sociaux."

Quel est votre conseil pour les personnes qui veulent aussi entreprendre à l'étranger ?

"Lorsqu'on a une passion, il faut persévérer ! Avoir l'esprit ouvert, de la souplesse et de la patience. Et maîtriser la langue, sinon, on ne va pas très loin."

Seriez-vous prête à vous lancer à nouveau dans la création d'une entreprise à l'étranger ?

"Tout est possible, on ne sait jamais ce qui peut se passer demain, même si je suis bien ici !"



DELPHINE MOTTET

Date de naissance : 2 juin 1972
Lieu de naissance : Bruxelles
Résidence avant l'aventure à l'étranger : Bruxelles
Résidence actuelle : Marrakech, Maroc
Date du déménagement à l'étranger : Janvier 2002

Au bout de ses rêves Oui, mais sous le soleil !

Que ce soit en rénovant un riad à Marrakech, en le décorant avec un goût certain ou en ouvrant un commerce dédié à l'atmosphère coloniale des années 20, Delphine Mottet gère sa petite entreprise au gré de ses intuitions. Cette amoureuse des beaux objets, plus aventureuse qu'elle n'ose se l'avouer, sait néanmoins où elle va. Zoom sur une entrepreneuse qui n'a pas peur de concrétiser ses rêves.

"Je travaillais dans le domaine de la publicité et mon compagnon Jean-François était ingénieur du son. Nous ne souhaitions pas prolonger notre carrière et désirions changer de style de vie. Ma mère avait un magasin d'objets africains à Bruxelles et je me rendais régulièrement au Maroc pour y acheter de la marchandise. Durant ces voyages, j'avais craqué pour les riads, ces vieilles maisons des médinas. Nous sommes donc partis avec le projet d'en rénover un. Nous avons déménagé là-bas et avons eu nos deux enfants ensuite. Nous avons été très bien accueillis. Les Belges ont plutôt bonne réputation car nous sommes discrets."

Quel type d'entreprise avez-vous créée ?

"Après la naissance de mes enfants, j'ai créé une petite collection d'objets textiles. Lorsque j'ai ouvert mon atelier, un collaborateur de Marc Jacobs m'a tout acheté. Mais je n'avais pas de recul, une telle vente flatte votre égo mais ne donne pas d'idée du marché. Et cela a ensuite été un flop ! C'était notamment compliqué pour les teintures et les normes de produits pour enfants. Comme tout était un peu galère dans ce projet, cela a été un déclin. 10 ans après le projet du riad, nous sommes retournés voir notre banquier en Belgique et nous avons réemprunté. J'ai compris qu'à Marrakech, il fallait être gros et que les petits ateliers cachés ne fonctionnaient pas. Il s'agit quand même d'une ville conséquente au Maroc. C'est ainsi que j'ai ouvert le Magasin Général en 2011, dédié à la décoration de style colonial, inspirée de mon film fétiche *Out of Africa*, mais aussi d'esprit 1920. Aujourd'hui, 5 personnes travaillent pour mon entreprise."

Quels obstacles avez-vous rencontrés lors du démarrage de votre entreprise ?

"En 2002, c'était le début de la vague de rénovation des riads, nous sommes arrivés au bon moment, cela n'a donc pas été vraiment compliqué. Depuis plusieurs années, le Maroc a vraiment facilité les démarches administratives pour la création d'entreprises et, depuis peu, une nouvelle loi favorise le statut d'auto-entrepreneur, afin de lutter contre les emplois informels. Par rapport à notre entreprise actuelle, les difficultés se situent au niveau du dédouanement des objets que j'importe. J'ai donc confié cette démarche à une entreprise qui offre ce type de services au Maroc."

Quelle est la plus grande différence dans la manière de faire des affaires par rapport à la Belgique ?

"La différence se situe peut-être au niveau des règles qui ne sont pas toujours très explicites. Quelqu'un qui manquerait de souplesse pourrait vite devenir dingue. Il faut un côté un peu bohème."

Quel est votre conseil pour les personnes qui veulent aussi entreprendre à l'étranger ?

"Je dirais de partir avec une certaine naïveté... Car si l'on connaissait à l'avance tout ce qu'il faut affronter, cela pourrait être très angoissant. J'ai toujours fait les choses par intuition mais aussi avec une certaine inconscience de départ pour ne pas être figée."

Seriez-vous prête à vous lancer à nouveau dans la création d'une entreprise à l'étranger ?

"On ne sait jamais. Nous avons acheté une ancienne bergerie que nous retapons dans les Cévennes. Je ne vois pas vraiment l'activité que l'on pourrait y développer, hormis du fromage de chèvre, mais qui sait ?"

Notaire Christophe Blindeman

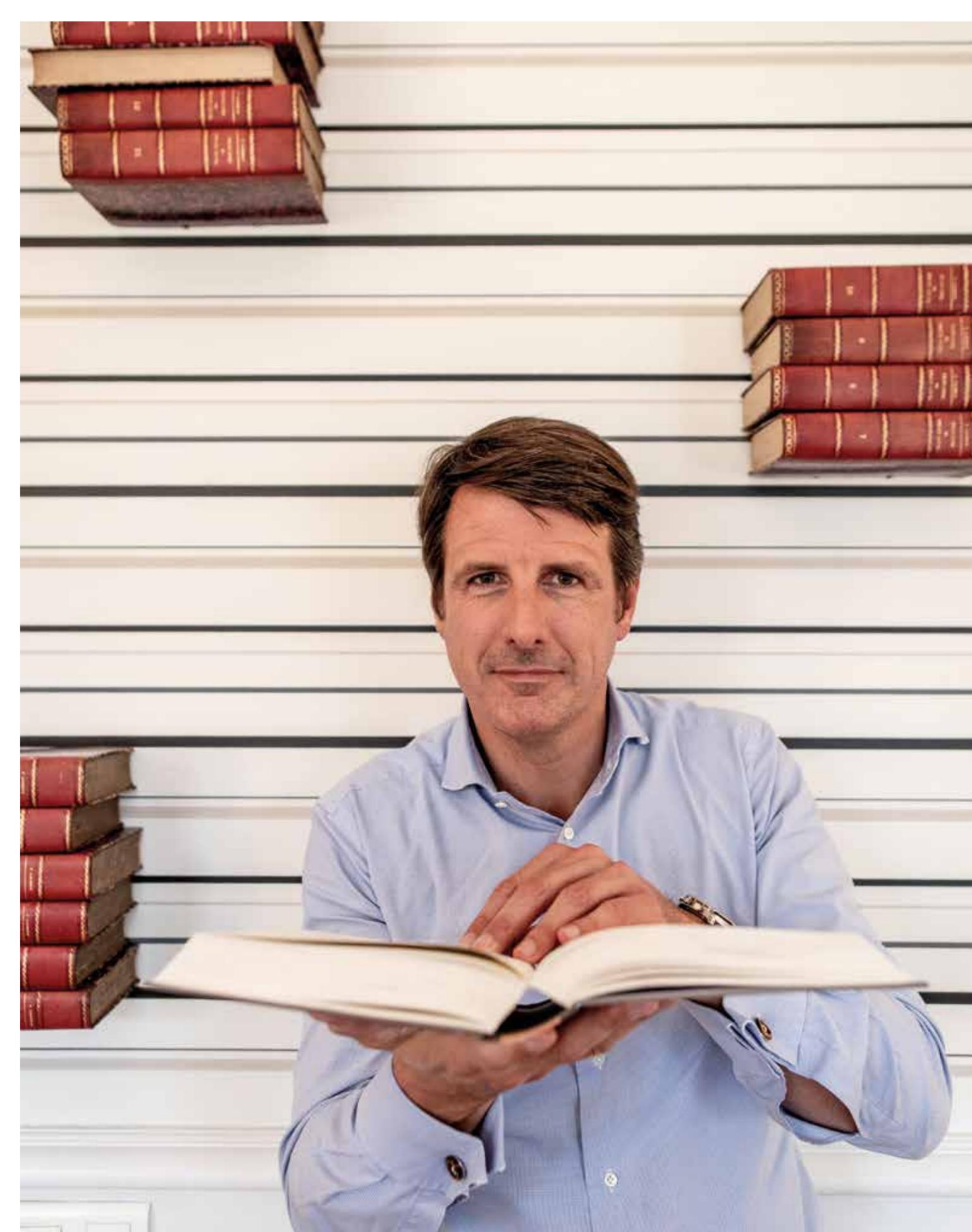
Une seconde chance pour chaque entrepreneur

La loi relative à l'insolvabilité est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2018. Elle comprend notamment la réglementation de la faillite ainsi que les lignes directrices censées faciliter le re-démarrage d'une entreprise. « L'époque où le failli était poursuivi toute sa vie par ses dettes est révolue », explique le notaire Christophe Blindeman. « Tout le monde peut jouer de malchance et mérite de prendre un nouveau départ. »

« J'ai encore reçu, pas plus tard que la semaine dernière, un client qui avait fait faillite par le passé. Cet homme ne peut plus rien gagner en son nom propre. Il doit immédiatement reverser tout ce qu'il perçoit à des créanciers pour éponger ses dettes. Les personnes comme lui sont condamnées à vivre aux crochets de leur partenaire ou de leurs enfants. Pour éviter ce genre de situation, le législateur a prévu une nouvelle loi sur l'insolvabilité : toute personne tombée en faillite de manière non frauduleuse a droit à une seconde chance. »

Avant que le notaire Blindeman présente la nouvelle législation, il attire notre attention sur le fait que cette loi s'applique uniquement aux personnes physiques et *non* aux sociétés. « Quand une personne vient nous trouver après la faillite de sa société et souhaite se remettre à flot en lançant une activité différente ou similaire, nous devons d'abord nous assurer qu'elle est pleinement





capable d'agir en qualité d'actionnaire, d'associé ou d'administrateur. En ce qui concerne l'actionariat, la faillite n'a aucune importance. En principe, la personne peut aussi exercer un mandat d'administrateur, à condition qu'elle n'ait pas fait l'objet d'une interdiction judiciaire à cet égard. En vertu de la loi, il peut être interdit aux faillis d'exercer certaines fonctions, certaines professions ou certains emplois s'ils ont intentionnellement commis des erreurs à connotation correctionnelle, par exemple une fraude ou des faux en écriture. Dans ce cas, le failli ne peut plus être administrateur d'une société.»

«Les personnes physiques, qui ont une société unipersonnelle, sont soumises à la nouvelle loi sur l'insolvabilité depuis le 1^{er} mai. Sous l'ancien régime, une personne physique qui faisait faillite pouvait uniquement relancer une activité si la faillite avait été *excusée*, autrement dit si la personne n'avait pas entraîné la faillite en commettant des fautes graves. Elle était en quelque sorte pardonnée. Cette excusabilité permettait à la personne de recommencer une activité, même si elle restait responsable du remboursement de l'ensemble de ses dettes. Dans la pratique, ce nouveau départ n'arrivait jamais, car tous les revenus ultérieurs étaient directement saisis par les créanciers.»

«Cette notion d'excusabilité ne figure plus dans la nouvelle loi. Aujourd'hui, un autre principe s'applique : une personne physique qui a fait faillite bénéficie presque naturellement d'une annulation de toutes les dettes. Elle est définitivement et irrévocablement libérée de toutes les créances établies ou à établir par des tiers. En plus d'être déchargé d'un poids financier conséquent, le failli est aussi soulagé psychologiquement. Là où l'endettement menait autrefois souvent à une situation sans issue, les entrepreneurs peuvent aujourd'hui relancer plus vite un nouveau projet ou une nouvelle activité.»

«La remise des dettes s'effectue presque automatiquement. Le failli doit la demander au tribunal, à condition de ne pas avoir commis d'erreur intentionnelle ayant entraîné la faillite, par exemple une négligence manifeste ou des investissements déraisonnables. Afin de protéger aussi les créanciers, ceux-ci ont trois mois à compter de la publication du jugement de remise de dettes pour faire opposition. C'est alors au juge de confirmer ou non la remise de dettes.»

«Pour accélérer la prise d'un nouveau départ, les faillis peuvent déjà demander la remise de dettes avant que la faillite soit prononcée. La remise de dettes présente

aussi l'avantage de limiter les dettes aux dettes personnelles du failli. Son conjoint n'est donc plus contraint de participer à l'apurement des dettes.»

D'après le notaire Blindeman, les gens qui tombent en faillite vont rarement voir leur notaire. «Les faillis ne se tournent pas directement vers leur notaire. Or, nous pouvons jouer un rôle clé sur la voie de la reconversion professionnelle. Quand le failli souhaite lancer une nouvelle activité, nous pouvons lui offrir un accompagnement juridique, notamment en ce qui concerne le choix de la forme de société. Mais ce n'est pas tout. Un failli a généralement accumulé pas mal de capacités et de savoir-faire, ce qui en fait un partenaire commercial très recherché. Le risque existe de voir d'autres personnes en abuser. En tant que partie neutre, le notaire doit défendre les intérêts de tous les acteurs et veiller à l'établissement d'un contrat équilibré. Il faut suivre les intérêts du failli de près : il ne doit pas être la cinquième roue du carrosse. À l'inverse, les intérêts de ses partenaires commerciaux doivent, eux aussi, être protégés. Après tout, ils s'associent à une personne qui a déjà rencontré des problèmes. Enfin, nous examinons également la situation personnelle de notre client afin de protéger son conjoint et ses enfants. Devons-nous, par exemple, prévoir une déclaration d'insaisissabilité du domicile familial? Notre client a-t-il conclu le bon contrat de mariage? Bref, il s'agit d'établir un accord de coopération sur mesure, qui protège les intérêts de chacun.»

“ Les faillis ne se tournent pas directement vers leur notaire. Or, nous pouvons jouer un rôle clé sur la voie de la reconversion professionnelle. ”

Erick Thiry :

Je ressentais la faillite comme un échec personnel

En quelques mois, Erick Thiry, à la tête d'une entreprise florissante, s'est retrouvé, à la suite d'une faillite, sans maison et sans ressources. Même si les séquelles de ce traumatisme ne sont pas complètement effacées, il peut aujourd'hui envisager l'avenir avec plus de sérénité.

Rétrospectivement, on se dit qu'on aurait pu être plus attentif à certains signaux d'alarme. Ne pas foncer sans avoir la certitude d'être couvert pour tous les risques. Mais ça, c'est après... En 2013, tout allait bien pour Erick Thiry. Il était à la tête d'une société qui organisait, depuis 20 ans, des congrès et des conférences en Belgique et à l'étranger pour des clients institutionnels et privés. Huit millions et demi de chiffre d'affaires, 12 personnes employées. « Tout a commencé par un important marché public soumis par une administration belge et nous avons obtenu le projet. L'organisation qui a attribué le marché a fait preuve d'une très mauvaise gestion financière et a fait exploser son budget. Tant et si bien qu'ils n'ont pu acquitter leurs derniers paiements. De notre côté, vu l'importance du contrat, nous avons engagé de nombreux sous-traitants vis-à-vis desquels nous nous sommes retrouvés en cessation de paiement. »

Tout a été très vite. La banque, par refus d'assumer un quelconque risque financier, a coupé toutes ses lignes de crédit. Plus de liquidités pour payer les fournisseurs et le personnel. « J'ai dû mettre la société en faillite. Comme, en tant que CEO, je m'étais porté caution solidaire pour les emprunts bancaires de la société, on a saisi ma voiture, ma maison et mes comptes bancaires privés. Je n'avais plus rien. » Comble de l'infortune, sa femme l'a quitté en emmenant avec elle les enfants. Indépendant depuis 40 ans, Erick Thiry n'avait pas droit au chômage. Et comme il était toujours légalement marié et que sa femme avait, elle, un emploi, il ne pouvait pas bénéficier de l'aide du CPAS. À la tête d'une entreprise florissante quelques mois plus tôt, il se retrouvait à la rue, sans ressources. « C'était comme un trou noir, un cauchemar. J'ai fait un burn-out. »

Grâce à un prêt d'argent d'un ami proche, il a pu louer un petit appartement. « Je suis resté un an allongé sur

mon canapé. Je ressentais la faillite comme un échec personnel et un désaveu de mes compétences de manager. J'avais l'impression d'avoir sur le front un post-it qui disait « Tu as fait faillite, tu n'es qu'un gros nul. » Et que les gens le lisaient dans mon regard. »

Petit à petit, il a pu remonter la pente, notamment grâce à une autre amie qui lui a trouvé un travail. « Ce n'était pas spécialement intéressant mais c'était un job et je l'ai accepté. À cette époque, je ne voulais plus de responsabilités. Je me sentais incapable de la moindre initiative. » Patron depuis 40 ans, il n'avait jamais fait faillite. Le chemin a été long pour atténuer les séquelles d'un tel échec et, progressivement, voir revenir ses réflexes de chef d'entreprise. Aujourd'hui, il travaille comme conseiller auprès de la Chambre du Commerce de Bruxelles. Mais il constate que la culture de l'échec est inégalement partagée. « L'échec est accepté dans bien des domaines, en sport notamment. Dans le monde de l'entrepreneuriat, c'est encore souvent mal vu » Les chefs d'entreprise qu'il côtoie dans ses activités lui demandent parfois les leçons qu'il tire de sa faillite. « Chaque faillite est différente. Je croise des entrepreneurs qui ont fait trois ou quatre fois faillite et qui rebondissent sans trop de problèmes. Pour eux, ça fait partie de la vie d'entrepreneur. Dans mon cas, j'ai tout perdu. Tout mon monde s'est effondré. Rétrospectivement, je pense que si j'avais pu bénéficier d'un accompagnement, personnalisé et sans jugement, pour m'aider à prendre des bonnes décisions, j'aurais pu remonter la pente plus rapidement. Mais ça n'aurait pas empêché le burn-out. »

Mais on ne refait pas l'histoire, la vie continue. Erick Thiry veut croire que le bout du tunnel existe. Et il remarque, aujourd'hui, de nouvelles initiatives qui naissent pour aider les entrepreneurs à passer un mauvais cap, comme le service Rebondir que propose BECI. « Désormais, je me sens épanoui dans mon travail, je crée à nouveau des projets, un peu comme un entrepreneur. C'est peut-être une phase intermédiaire avant de créer à nouveau quelque chose à moi. Plus tard. »

“Désormais, je me sens épanoui dans mon travail”



Christophe Hardiquet

Des étoiles de bonheur dans l'assiette

Manger au restaurant Bon-Bon à Bruxelles représente une expérience gustative incomparable. L'étonnement et le ravissement se lisent sur le visage de chaque convive. Pour garder le cap à la tête d'une maison doublement étoilée, il faut de la passion, de la rigueur et une concentration de tous les instants. Rencontre avec un chef, dans tous les sens du terme.



Une belle maison sur l'avenue de Tervuren à Bruxelles. Le voiturier évite le stress du parking, l'endroit est chaleureux et décoré avec goût. La clientèle peut aussi bien s'installer en salle que le long du bar avec vue directe sur la vaste cuisine ouverte. Si la perfection est dans l'assiette, le spectacle impose le respect : une véritable chorégraphie semble animer chefs, sous-chefs, commis... On comprend mieux ce que représente au quotidien un menu digne d'un restaurant encensé par la critique, plébiscité par le public, affichant fièrement 2 étoiles au guide Michelin et une foule d'autres titres et reconnaissances, dont un 19,5/20 au Gault&Millau !

Christophe Hardiquet, la quarantaine dynamique, a la passion de la cuisine chevillée au corps. On peut dire qu'il est tombé dans la marmite de Grand-Mamy dès son plus jeune âge. S'il crée des plats dont la simplicité apparente cache une dextérité qui laisse ses hôtes extatiques, il n'en oublie pas pour autant une chose essentielle : il est belge et prône une cuisine bien de chez nous, revisitée, sublimée. L'exception a, certes, un prix. Mais également des exigences, qui passent par un personnel nombreux et qualifié. L'artisan-cuisinier Hardiquet mène une entreprise de 26 personnes, avec philosophie et détermination.

Le partage est-il la notion essentielle au cœur de votre métier et de votre passion ?

« La vie sans partage ne présente aucun intérêt. Partager ses émotions, une philosophie, ses valeurs fondamentales, c'est miser sur l'avenir. Je pense sincèrement que nous allons vers un monde forgé par des relations plus vraies et plus saines. L'humain doit reprendre sa place dans notre société. Je vois Bon-Bon comme bien plus qu'un restaurant, un lieu où on vient également se nourrir l'esprit. »

Quelles sont ces valeurs auxquelles vous tenez ?

« Je dis toujours à mes enfants que mes priorités sont l'attitude et l'art de vivre. L'art de vivre représente à mes yeux les relations aux autres, le partage de cultures, de savoirs, une vision positive de la vie. Quant à l'attitude, elle est due pour une grosse partie à l'éducation et concerne une manière de se conduire, de se tenir à table, de manger un repas... Il est important de ne pas trahir ses propres valeurs. Mais il faut acquérir une certaine maturité pour s'en rendre compte. Chaque étape de la vie est un plaisir et l'impatience est un mal de notre époque. L'art de vivre passe aussi par un nouveau rapport au temps. Adopter le bon timing s'avère primordial en cuisine ! »

Quelles sont les qualités qui vous définissent et font de vous un bon chef ?

« La détermination et l'humilité. Je mets le tablier tous les jours et peux accomplir n'importe quelle tâche,

nettoyer un plan de travail, effectuer le travail d'un commis. Une équipe est toujours à l'image de son manager. Je dois donc donner l'exemple. J'avais par le passé un côté impulsif que j'ai atténué. J'ai, il est vrai, un franc-parler mais le respect prime. J'essaie de faire preuve de franchise et d'écoute. Je suis chef d'entreprise, je prends les décisions mais je reste toujours ouvert aux idées des membres de mon équipe. Je garde mes collaborateurs très longtemps, avec une moyenne de 5 à 6 ans, c'est beaucoup dans le métier. Je les pousse au maximum et je leur fixe, chaque année, une étape à franchir, un objectif à atteindre. Avant l'été et les vacances, je prends le temps avec chacun d'entre eux et leur demande s'ils sont contents. Je leur donne l'opportunité de s'exprimer. À eux de la saisir. »

La cuisine est souvent une histoire de transmission. Quelle est la vôtre ?

« Ma grand-mère. J'ai eu la chance de grandir dans un esprit artisan. Tout venait de la maison : on tuait 2 cochons par an, j'allais chercher des œufs frais au poulailler, des fraises dans le jardin, il y avait un potager énorme... Ma grand-mère faisait ses cerises et ses prunes au vinaigre. Je me rappelle du bouillon de poule le soir et du vol-au-vent le lendemain, des basses-côtes à la moutarde, du boudin noir et du jambon maison... Autant de souvenirs qui m'ont marqué à vie, j'ai encore les goûts bien ancrés dans ma mémoire. Cette expérience a forgé mon palais. Or, un palais ça s'éduque et dès le plus jeune âge. J'ai gardé ce goût des choses simples et authentiques. Chez moi, en famille, une soupe avec du pain est un vrai repas. Ma femme et moi veillons à toujours préparer quelque chose pour les enfants. Ce n'est pas parce que je suis un chef étoilé que je n'aime pas les plats simples, au contraire ! »

Comment les cuisines du monde inspirent-elles la vôtre, axée sur des goûts bien de chez nous ? Vous organisez d'ailleurs chaque mois un menu avec un chef étranger et un jeune chef belge « Bon Bon Origins » autour de recettes traditionnelles belges.

« Je voyage beaucoup. Pour mieux revenir à ce que j'appelle une cuisine de territoire, délimitée par nos frontières belges. Je préfère territoire à terroir, un peu obsolète à mon sens.

Quand je voyage, même en vacances, je vais toujours suivre un cours de cuisine avec les locaux, dans un restaurant, une maison familiale... Cet été, j'étais en Sicile et j'ai appris à réaliser une caponata et une pâte aux anchois frais, un délice. Ces découvertes me nourrissent en permanence et me donnent encore plus envie de revenir à une cuisine d'identité. Plus la société évolue,

plus elle se globalise et moins on s'attache aux particularités de chacun. Si je voyage en Asie ou aux USA, je désire trouver les spécificités de chaque pays. Quel est l'intérêt de manger la même chose partout ?

Je crois très fort au tourisme gastronomique. Un Japonais qui vient manger dans mon restaurant n'a aucune envie de voir du boeuf wagyu à la carte ! Je suis là pour lui faire découvrir les saveurs belges : le goût de la bière, des crevettes, l'amertume du chicon... »

Quels sont les priorités d'un grand chef ?

« Sublimier les produits simples, accorder autant d'importance à une sardine qu'à un turbot, à une pomme de terre qu'à de la truffe... L'art de tout chef de haut niveau est de placer le produit sur la plus haute échelle. Il faut d'autant plus le respecter qu'il se raréfie. Il y a 30 ans, seul le talent du chef était primordial. Aujourd'hui, il faut qu'il soit combiné à la qualité du produit. Il faut repenser notre façon de consommer au vu des bouleversements de notre terre et du réchauffement climatique. »

Comment répondre à l'attente de la clientèle d'un restaurant 2 étoiles ?

« Premièrement, faire en sorte que le restaurant reste un endroit où on s'amuse, où on se délasse. Le client doit pouvoir dire « Waouh ! », être surpris, vivre une expérience. Deuxièmement, proposer une nourriture saine. Il faut voir la planète qu'on va laisser à nos enfants mais aussi les enfants qu'on va laisser à la planète ! D'où l'importance de la vérité, de la traçabilité. Les gens veulent connaître le chemin des produits. Mon restaurant se doit d'offrir une vraie expérience de vie et un lieu plein d'harmonie. »

En commençant, avez-vous su rapidement que vous vouliez aller très loin dans ce métier ?

« Pas du tout. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Ce sont aussi les rencontres qui construisent l'homme que vous devenez. J'avais besoin de chercher, de découvrir, d'apprendre. Et mon boulot de chef est d'inspirer les autres. J'ai eu mon 1^{er} établissement il y a 17 ans, l'âge de ma fille Lisa. Bon-Bon s'est construit en plusieurs étapes. J'ai démarré avec 2500 € dans un magasin de meubles ! Une gazinière, les casseroles de la maison, ma femme qui m'aidait après son boulot, ma belle-mère qui faisait la vaisselle, on a tenu presque un an. Même si on n'a pas d'argent, on peut y arriver si on a des idées et de la ténacité. Les jeunes de ma brigade ne viennent pas d'un milieu aisé mais ils ont du talent. Alors, oui, tout est possible. Prendre des risques est inévitable mais en sachant les calculer. J'ai eu ma 1^e étoile en 2004, Bon-Bon s'est ensuite installé ici, avenue de Tervuren en 2011, puis j'ai obtenu ma 2^e étoile en 2013. »



Et la 3^e ?

« Ce serait sympa ! Quand on a 2 étoiles, il faut travailler comme s'il pouvait y en avoir une autre. Je continue ma cuisine, je fais attention aux détails. Je ne vais pas vous mentir : une 3^e étoile serait vraiment la cerise sur le gâteau au vu de mon histoire. Ce serait un aboutissement, pour mieux évoluer encore. »

« Un chef doit pouvoir faire face à la pression des étoiles. Mais il faut rester concentré, ne pas trop se disperser. Je pourrais accepter quantité de sollicitations mais je préfère me focaliser sur ma cuisine. Ce qui ne m'empêche pas de participer à certains grands événements. »

Vous vous voyez comme un chef d'entreprise ?

« Bien sûr, j'emploie 26 personnes à temps plein. Cela représente une petite PME, ce que le public ne comprend pas toujours. Tel est le gage de qualité d'une maison comme Bon-Bon et l'explication des prix pratiqués qui garantissent un service de haut standing : qualité absolue des produits, qualité de l'espace, salaires, charges sociales... Et ce n'est pas parce qu'on travaille dans le luxe qu'on vit dans le luxe, loin de là. Ni parce qu'un menu coûte 250 à 300 € que tout va dans ma poche. Je pense être un activateur de la société, je crée des emplois, je travaille avec de nombreux professionnels, producteurs, fournisseurs... Être chef d'entreprise c'est aussi pouvoir s'appuyer sur de précieux collaborateurs. Mes chefs et sous-chefs m'aident à maintenir le cap. Néanmoins, j'espère sincèrement, un jour, rendre ma cuisine plus accessible. Via un autre établissement peut-être. »

“La cuisine m’a sauvé, dynamisé, permis de me réaliser à travers un projet”



Quel est le plus difficile à accomplir au quotidien ?

« J’essaie de rester positif et de me dire que plus rien n’est difficile. J’ai de la chance, mon épouse m’épaulé, me soutient, s’occupe de tout le travail administratif. Nous échangeons beaucoup, tout en ne mélangeant pas trop vie privée et professionnelle. Difficile ? J’aurais honte de me plaindre. Je mange à ma fin, mes problèmes, quand problèmes il y a, sont des problèmes de luxe. Il y a bien trop de gens dans le monde pour qui la vie est vraiment difficile. Alors je relativise. Je vous rassure, j’ai mes coups de gueule. Gérer l’ensemble est compliqué, j’aimerais pouvoir m’occuper seulement de ma cuisine. Mais j’assume. »

Et le plus exaltant ?

« Créer une nouvelle recette. Plonger sa cuiller la 1^e fois dans un plat qu’on a imaginé. On a mis un système en place au restaurant : chaque vendredi, un de mes cuisiniers présente une nouvelle recette. Une occasion de s’exprimer, d’évoluer. Et quand une idée est bonne, on la retravaille. »

Si c’était à refaire ?

« J’ai pris la décision, jeune, de devenir cuisinier et je n’ai jamais changé d’avis. La cuisine m’a sauvé, empêché de faire certaines bêtises, dynamisé, permis de me réaliser à travers un projet. Elle m’a recadré aussi et apporté une structure. J’ai beaucoup appris dans les grandes maisons où j’ai travaillé. Et aujourd’hui, je me sens libéré. »

À votre tour, avez-vous transmis votre passion à vos enfants ?

« Je n’ai jamais demandé qu’ils fassent ce métier mais mon fils de 15 ans rentre à l’école hôtelière. Je pense que c’est plutôt la gestion qui l’intéresse. Mes enfants trouveront leur voie. Bon-Bon est une belle maison mais jamais je ne la leur imposerai. Je veux juste qu’ils soient heureux. »

Vous préférez qu’on vous définisse comme artisan-cuisinier plutôt que comme chef. Pourquoi ?

« Je suis artisan avant tout. Et chacun peut être un artisan chez lui. Je vois la cuisine comme un jeu de société. Récemment, j’ai fait de la soupe et de la pizza avec mon fils et son meilleur pote. La cuisine crée du lien. N’est-ce pas l’essentiel d’une vie ? »

Bon-Bon Restaurant
Avenue de Tervuren, 453
1150 Bruxelles
www.bonbon.restaurant

2019 sera l’année de la mobilité des entreprises

L’année 2019 sera placée sous le signe de la réforme du droit des sociétés. Le paysage des entreprises va être profondément remanié et modernisé. L’un de ces changements importants concerne l’introduction de la « théorie du siège statutaire ». Pardon ?

Une société est une personne morale et, comme toutes les personnes morales, elle a sa propre nationalité. Déterminer la nationalité de votre entreprise est important car c’est elle qui détermine le droit des sociétés qui lui est applicable. Jusqu’à la réforme du droit des sociétés, la Belgique applique la « théorie du siège réel ». Selon cette théorie, le droit applicable est déterminé par l’endroit où se situe le siège réel de la société. Avec la réforme, la Belgique passera à la « théorie du siège statutaire » : la nationalité (et donc le droit des sociétés applicable) est définie par ce qui est indiqué dans les statuts, même si l’ensemble des activités opérationnelles de la société se déroulent ailleurs.

Résultat ? Avec la réforme, les entrepreneurs souhaitant développer leur société à l’international ont davantage de liberté : ils peuvent parfaitement choisir d’appliquer le droit des sociétés belge, même s’ils désirent, par exemple, exercer leurs activités dans un autre pays. Inversement, la Belgique, avec sa nouvelle théorie du siège « statutaire », devient plus attrayante pour les sociétés étrangères : les entreprises ayant une succursale en Belgique et y exerçant des activités ne sont plus nécessairement régies par le droit belge. Chaque société, dont le centre de gravité se trouve en Belgique, pourra choisir la législation qui s’applique à elle. Grâce à cette plus grande liberté de choix, la Belgique gagne en attrait pour les entreprises étrangères.





Cinq malentendus sur l'achat d'une maison

Ça y est : vous êtes sur le point d'acheter une maison. Mais qu'en est-il exactement de l'acompte ? Et quelle est la différence entre un compromis de vente et un acte authentique ?
NotaBene dissipe 5 malentendus sur l'achat d'une maison.

MALENTENDU N° 1

« Un compromis ne me donne aucune certitude. Seul l'acte authentique garantit que la vente est définitive. »

On utilise de plus en plus souvent le terme de compromis « provisoire ». Ce concept est trompeur. Un « compromis », est tout sauf provisoire. Une fois qu'un acheteur a conclu un accord avec le vendeur au sujet du bien et de son prix, les deux parties sont soumises à certaines obligations. Même si rien n'est encore écrit sur papier. La prudence est donc de mise si vous concluez des ententes verbales ou par SMS.

Le compromis provisoire constitue la base de l'acte authentique. Il contient déjà certaines clauses, par exemple sur l'urbanisme ou la réglementation du sol. Demandez l'aide d'un expert à ce stade de la vente. Vous êtes sur le point de signer un compromis ? Faites-le vérifier par votre notaire. Cette vérification s'inscrit dans le cadre de ses services liés à la préparation de l'acte authentique.

MALENTENDU N° 2

« Seul le vendeur tire avantage de l'acompte que je verse. »

En Belgique, il est très courant que le vendeur demande un acompte à l'acheteur. Ce montant tourne habituellement autour de 10 % du prix de vente. Vous pensez qu'un acompte ne bénéficie qu'au vendeur, ainsi assuré d'avoir une partie de la somme ? Détrompez-vous. Un acompte est également important pour l'acheteur. Dans le cadre d'un dossier d'achat, votre étude de notaire effectue de nombreuses recherches pour s'assurer que l'achat est sûr et juridiquement valable. L'acompte de l'acheteur n'est pas versé au vendeur tant que rien n'est certain. L'argent est « bloqué » sur un compte tiers protégé. Ce compte est géré par l'étude de notaire mais les fonds ne lui appartiennent pas. L'acompte n'étant pas encore versé au vendeur, les éventuels créanciers ne peuvent pas non plus recouvrer ce montant.

Si, pour quelque raison que ce soit, la procédure d'achat ne peut avoir lieu, indépendamment de la volonté de l'acheteur, vous récupérez votre acompte. À l'inverse, la règle s'applique également au vendeur. Le compte tiers du notaire protège ainsi les deux parties.

MALENTENDU N° 3

« L'essentiel de ce que je paie revient au notaire. »

En moyenne, les frais d'achat s'élèvent à environ 15% du prix de vente. Les taxes, notamment les droits d'enregistrement, représentent la part la plus importante de ces frais. Les droits d'enregistrement s'élèvent à 12,5% en Wallonie et à Bruxelles. Ils reviennent intégralement à l'état et aux régions. L'acheteur peut avoir l'impression de verser une somme colossale à l'étude notariale alors qu'en réalité, la grosse majorité des frais qu'il paie est constituée de taxes que le notaire reverse à l'Etat.

MALENTENDU N° 4

« Je n'ai pas de prêt hypothécaire, donc pas de frais d'hypothèque non plus. »

Chaque achat d'un bien immobilier est soumis à certains « frais d'hypothèque ». Le nom peut suggérer le contraire mais ces frais n'ont rien à voir avec la souscription d'un prêt hypothécaire. Si vous achetez une maison après un héritage ou une donation, vous devrez aussi payer ces frais. Pourquoi ?

Un achat induit un commun accord entre les parties. La vente n'a donc de conséquences qu'entre le vendeur et l'acheteur. Pour tenir le monde extérieur informé de la vente du bien, il est nécessaire d'en faire la publicité. Cette publicité prend la forme d'une transcription de l'acte authentique au bureau des hypothèques. Cette transcription permet à tout le monde de savoir que le bien est désormais la propriété du nouvel acheteur. L'accord devient « opposable », ce qui signifie que les tiers doivent désormais tenir compte de son existence, avec des conséquences très importantes à la clé : les créanciers de l'ancien propriétaire ou un autre acheteur ne peuvent plus saisir le bien. Il s'agit d'une étape essentielle dans la procédure d'achat, mais elle s'accompagne de coûts.

MALENTENDU N° 5

« Mon notaire détermine la rapidité avec laquelle mon dossier d'achat sera traité. »

L'achat d'un bien ne se limite pas à la signature d'un document. Un dossier d'achat suit des étapes spécifiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent des dizaines de recherches approfondies afin d'aboutir à un acte authentique. C'est dans ce cadre qu'ils découvrent qui étaient les anciens propriétaires, effectuent des re-



cherches urbanistiques (de non-pollution du sol, etc...), sociales et fiscales, demandent des certificats... afin de sécuriser la vente.

Pour ce faire, votre étude de notaire a besoin d'informations de la part de la commune, du bureau des hypothèques, du fisc, des administrations, éventuellement du syndic d'un immeuble à appartements, etc. Toutes ces instances sont impliquées dans une étape du dossier d'achat et sont à leur tour soumises à certains délais, qui peuvent aller jusqu'à plusieurs semaines. L'étude de notaire fait tout son possible pour finaliser le dossier d'achat dans un délai raisonnable mais son bon déroulement dépend de différents facteurs sur lesquels l'étude n'a pas toujours d'influence.



Didier Lacquaye :

“ Je voulais faire la première offre pour me sentir plus à l’aise et surenchérir par la suite ”

Quand Didier Lacquaye et son épouse ont repéré la mise en vente d’une maison qui les intéressait, tout est allé très vite. Il s’agissait d’une vente aux enchères online via Biddit.

Visite du bien, informations, connexion...

L’excitation des enchères, et le stress de l’attente, les ont très vite gagnés.

« Nous recherchions un bungalow plain-pied et mon épouse a repéré la maison sur Immoweb. Nous avons alors appris qu’elle était en vente aux enchères via Biddit.be et je me suis renseigné sur leur site », explique Denis Lacquaye. Après avoir compris le mode d’emploi, et guidé par son beau-fils, il a pu se lancer. « J’avoue que se connecter et faire les premières enchères fut très facile. Le côté pratique est indéniable puisque j’ai effectué la dernière enchère hors de chez moi, en plein déménagement de ma belle-fille, avec mon ordinateur ! L’enchère se terminait le 27 juin à 13h, j’ai pris 10 min pour suivre la fin des opérations. » Pratique mais stressant pour qui n’est pas habitué à enchérir, quel que soit le domaine. « J’ai suivi les enchères la boule au ventre. Par la suite, même si j’avais acquis la maison, ce n’était pas encore certain car mon offre était en deça de

la somme minimum demandée par le vendeur. D’après le notaire, qui nous a téléphoné pour nous féliciter, nous n’en étions pas loin, notre offre était de 296 000 €. Heureusement, il a téléphoné au propriétaire et m’a confirmé son accord 1 h plus tard. Il faut dire qu’il s’agissait d’une vente dans le cadre d’un divorce. Nous avons rencontré le couple très rapidement chez le notaire lors de la signature de l’acte. »

Avant de décider d’enchérir, il faut, évidemment, voir le bien que l’on convoite. « Nous avons pris rendez-vous avec le notaire pour une visite de la maison. Sa collaboratrice s’est montrée très attentive et nous a beaucoup aidés et soutenus car nous étions un peu perdus : la vente commençait déjà 2 jours après ! Nous nous sommes dit « C’est maintenant ou jamais ». »

Le moment entre le coup de cœur pour cette maison et son acquisition a été, en effet, particulièrement rapide. « Nous n’avons pas eu le temps de cogiter. L’enchère démarrait le 20 juin et j’ai tout de suite tenu à mettre la somme de 280 000 €. Je voulais faire la première offre pour me sentir plus à l’aise et surenchérir par la suite. Cependant, l’incertitude régnait car je n’avais pas d’engagement sûr de ma banque par rapport à mon prêt. J’étais très inquiet et n’en dormais plus la nuit, refaisant mes comptes. Le dernier jour, j’étais derrière mon ordinateur et j’ai vu, dans les derniers instants, les enchères monter encore quelques fois. Quand j’ai proposé la somme de 296 000, je savais que ce serait ma



“J’ai suivi les enchères la boule au ventre.”

dernière offre, il restait 5 min. Rien n’est certain jusqu’à la dernière minute, c’est un pari, on gagne ou on perd. Mais il s’agit d’un système très pratique. Après obtention de la maison, je suis allé trouver une autre banque qui m’a directement accordé mon prêt.

En 6 semaines, Denis Lacquaye a acheté la maison et l’a payée le 8 août. « La maison était directement habitable, nous avons déménagé, repeint la buanderie en couleur et ferons d’autres petits travaux plus tard. Mais nous y sommes. »

biddit.be
Surfer, Enchérir, S’installer.



La Maison de mes rêves : émotion et suspense

La Fédération des Notaires a à cœur de démontrer, auprès du grand public, que l'expertise du notaire va bien au-delà de la signature d'actes. Avec la nouvelle émission de RTL-TVI « La Maison de mes rêves », le notaire se révèle plus populaire et accessible, contrairement à l'image qu'il peut parfois véhiculer à tort. Émotion et information sont au programme de ce rendez-vous dominical hebdomadaire, éclairé par les conseils avisés des notaires Julie Cabu et Sylvain Bavier.

texte Gilda Benjamin

Quatre familles, 8 épisodes, 2 experts, 1 présentatrice. L'émission dominicale de RTL-TVI rapproche le grand public du notariat au travers d'un panel d'aventures humaines attachantes. Car quoi de plus intime, particulier et pourtant universel que l'achat d'un bien immobilier. Belle villa, appartement tant espéré en Espagne, terrain pour y installer un petit chalet... Les profils sont très différents. À chaque étape, de la recherche à l'emménagement en passant par l'achat et les travaux, le téléspectateur vibre pour les joies et déconvenues des clients, épaulés par la présentatrice Sabrina Jacobs. Mais cette émission ne serait que pure télé-réalité sans plus d'intérêt s'il n'y avait les informations prodiguées par les deux notaires, ciblées au cas par cas mais répondant aux interrogations du plus grand nombre.

Que Sabrina Jacobs anime cette émission n'est pas le fruit du hasard. La Miss Météo de RTL-TVI a déjà présenté quantité de programmes divers, dont certains dévolus à la décoration, mais est, en outre, doublement passionnée par tout ce qui touche à l'immobilier et au notariat, un métier qu'elle se serait bien vu exercer.

Comment êtes-vous arrivée à présenter « La Maison de mes rêves » ?

Durant 10 ans, j'ai été aux commandes de l'émission « Clé sur porte » et tout le monde, à RTL, connaissait déjà mon engouement pour la déco, l'aménagement et l'immobilier. J'ai découvert, au travers de mes expériences personnelles, que le notariat a réellement une vocation humaine et sociale très méconnue du public. Cumuler ces deux mondes m'a semblé intéressant. Passer chez le notaire est souvent considéré comme un acte obligé dans certaines circonstances et une démarche coûteuse. Le but de l'émission est aussi de démontrer comment notre société, nos schémas familiaux et le notariat ont évolué. Le notaire permet d'anticiper nombre de soucis et de répondre à de multiples questions. Les deux notaires qui interviennent ont prodigué bien des conseils en fonction de la quête et des aventures de nos participants. L'achat d'une maison reste l'achat d'une vie pour beaucoup, il était important d'accompagner les candidats dans une démarche qui peut s'avérer compliquée, voire effrayante.

Êtes-vous intervenue dans le déroulement de l'émission ?

Pas du tout, mon rôle était vraiment d'épauler les participants dans la recherche de leur habitation mais aussi de suivre la mise en vente de certains biens. Il s'agit vraiment d'une émission pleine de suspense. Le tournage a été très long puisque nous avons suivi les participants durant un an et demi. Des liens très forts se sont créés, j'ai vibré avec eux, découvert des histoires émouvantes. Pour certains, l'achat de leur maison signifiait un changement de vie total, après une maladie. Nous avons aussi connu de grands moments de rigolade.

En décembre, cela fera 20 ans que je suis ancrée dans le quotidien des gens, au travers notamment de la météo, et je n'ai nullement l'intention d'arrêter car c'est aussi devenu une passion. J'y suis très attachée. Avec « La Maison de mes rêves », c'est un autre rendez-vous que je donne aux téléspectateurs, plein de séquences touchantes et de conseils précieux.

Parole de notaire : Julie Cabu

« C'est appréciable de pouvoir exposer les divers aspects de notre métier au grand public et de montrer à quel point il est varié. On nous fournissait les situations de chaque famille, avec lesquelles nous n'avions cependant pas de contact. Sylvain et moi-même devons apporter des informations selon chaque cas de figure. L'idée est de provoquer la réflexion chez le téléspectateur, de lui donner des idées et des pistes pour qu'il pense à s'informer davantage, sur notaire, et auprès de son notaire. Cette émission existe aussi pour cette raison : expliquer, clarifier, donner des éléments de compréhension. »



Sophie Maquet
« La digitalisation va avoir un effet positif sur le côté humain de notre travail. Un facilitateur sera, plus que jamais, d'un grand secours. »
p. 65

Anne Wilquot
« Le lien avec les clients est très fort. Il y a des jours où il y a tellement de monde dans l'étude que nous l'appelons « le marché de Boussu »
p. 66

Ann-Sophie Willems
« C'est pour moi un honneur de pouvoir aider les gens dans des moments importants de leur vie. En tant que notaire, vous pouvez jouer un rôle significatif. »
p. 68

Priscilla Claeys
« L'aspect conciliatoire du notariat, où tout le monde travaille ensemble, était fait pour moi. »
p. 70

“Le notaire est de plus en plus souvent une femme”

Deux notaires débutants sur trois sont une femme. 67,44 % en 2017, pour être précis. Le notariat semble suivre la tendance. En effet, l'année passée, plus de la moitié des nouveaux indépendants était composée de femmes. Désormais, un notaire sur trois appartient à la gent féminine. Mais qu'est-ce qui rend ce métier si attractif ? Quelles sont les raisons qui les poussent vers un tel choix ? La réalité est-elle fidèle à l'image qu'elles se font de la profession ? Sophie Maquet, Anne Wilquot, Ann-Sophie Willems et Priscilla Claeys partagent leur expérience.

“ J’ai été convaincue que j’avais fait le bon choix, touchée par le côté humain de ce métier ”



texte Gilda Benjamin

Sophie Maquet

Notaire depuis 2002, Sophie Maquet a succédé à sa mère dans son étude bruxelloise. Une décision qui n'allait pas de soi pour la jeune femme qui, en peu de temps, a découvert les facettes chaleureuses du métier.

Qu'est-ce qui vous a amené vers le notariat ?

« La voie était toute tracée, ma mère était notaire. Faire le droit, c'était certain, pourtant j'ai hésité. Durant mon stage dans une petite étude, j'avais gardé un poste d'assistante à l'université. Quand il y a eu un concours, j'ai choisi le notariat. Une fois nommée, c'est après 6 mois que j'ai été convaincue que j'avais fait le bon choix, touchée par le côté humain de ce métier. »

Vous avez débuté dans l'étude aux côtés de votre mère. Était-ce un challenge ?

« Quand on succède à un parent, il attend de nous qu'on se place dans ses rails. Devenue seule maîtresse à bord, j'ai pu organiser les choses comme je l'entendais. Il n'y a pas deux manières identiques d'exercer ce métier. Chacun réagit différemment face aux émotions qui sont sur la table, ce qui conditionne notre manière de fonctionner. »

L'étude, où vous êtes associée au notaire Stijn Joye, emploie une quinzaine de personnes. Comment gérez-vous cette petite PME ?

« Nous avons mis en place une procédure afin de traiter les données de la même manière, pour mon associé qui est plus jeune et néerlandophone, et pour moi qui suis une femme. Et du coup, ça marche assez bien. Nous avons aussi fait le choix d'être coaché pour la gestion du

personnel. Tout le monde est tenté de se plaindre chez le patron, c'est normal. Le coach est notre patron à nous et, honnêtement, on sent la différence dans l'ambiance de travail. »

On imagine que, dans ce métier, chaque journée est différente ?

« Quand j'arrive à l'étude, j'ai pris l'habitude de venir dire bonjour à chacun, un des moments que je préfère. Ensuite, je consulte la liste des clients mais je ne sais jamais ce que la journée me réserve réellement. Les journées de vente publique peuvent partir dans un sens comme dans l'autre. »

Comment gérez-vous le trop plein d'émotions ? Avez-vous une méthode pour vous ressourcer ?

« C'est un métier où on accueille les traumatismes des gens. Même en équipe, on l'affronte seul et il faut trouver un moyen d'évacuer ce qu'on peut ressentir. Pour me ressourcer, j'adore la marche et la randonnée en montagne. Je suis aussi fascinée par le désert. J'ai fait deux fois le Rallye des Gazelles, très fatigant mais idéal pour ne penser à rien ! »

Quelle est votre vision du notariat dans le futur ?

« Je vois le métier prendre deux directions. La digitalisation peut sembler froide et déshumanisée mais, en même temps, le côté humain va se développer avec davantage de médiations et d'apaisement dans les familles où on aura toujours besoin de se parler. Un facilitateur sera, plus que jamais, d'un grand secours. »

“J’aime mes clients, mon équipe, ma commune. Je me sens à ma place”

texte Gilda Benjamin

Anne Wuilquot

Ancienne présidente du Conseil Francophone du Notariat belge, Anne Wuilquot, 45 ans, est avant tout attachée à son étude familiale et à sa commune de Dour, là où tout le monde, ou presque, se connaît. Là où l’humain a toute sa place.

Qu’est-ce qui vous a poussée à devenir notaire ?

« Comme beaucoup « d’enfants de », je m’étais dit « Jamais je ne ferai notaire » ! J’avais aussi déclaré ensuite que je ne travaillerai jamais avec mon père, et même que je ne deviendrai jamais notaire à Dour. Pourtant j’ai fait tout le contraire. Je rêvais de devenir journaliste sportive. Mes parents, intelligemment, m’ont proposé de suivre mes années de candidature en droit et on verrait pour le journalisme. Tout se passait si bien que j’ai continué mes licences et poursuivi avec le notariat. Et j’aime beaucoup mon métier, c’est vraiment mon truc. J’aime mes clients, mon équipe, ma commune. Je me sens à ma place. »

Qu’est-ce que ce métier vous a appris sur vous-même ?

« Bien des choses. Que j’avais plus d’empathie que je ne le pensais. Je me suis découverte très attentive aux autres. J’ai toujours vu mes parents, dans notre étude familiale, très à l’écoute des gens. Je ne m’en sentais pas capable et c’est pourtant devenu mon moteur. Rencontrer mes clients, chercher ensemble une solution, rigoler parfois, me conforte dans ce sentiment que j’ai fait le bon choix. »

Quel est le gros avantage à reprendre une étude familiale ?

« J’ai repris une maison saine, en ne devant pas réfléchir à une foule de choses déjà mises en place. Par contre,

il faut arriver à se créer une identité, dans une étude où tout le monde vous connaît depuis votre naissance. Je reconnais avoir eu la chance de travailler avec mon papa pendant près de 13 ans, et ça n’a pas de prix. Il m’a appris mon métier tout en me laissant une grande liberté. J’ai repris l’étude en 2014. »

Combien êtes-vous dans l’étude ?

« J’ai 10 collègues féminines et un notaire associé. L’équipe comprend une comptable, des assistantes administratives à l’accueil, certaines collaboratrices se sont spécialisées dans l’immobilier, d’autres dans les successions... Sans oublier ma maman qui vient encore en électron libre, l’étude se situant dans notre maison. Moi, mon dada, ce sont les affaires familiales : les contrats de mariage, les testaments, les discussions autour de la table pour éviter les disputes... J’aime aider les gens. Alors oui, mon étude se situe dans une petite ville de province et je pense sincèrement que c’est différent d’une grande cité pour avoir travaillé quelques années à Bruxelles. Le lien avec les clients est très fort, ils reviennent vers vous pour la moindre question, n’hésitent jamais à pousser la porte. Il y a des jours où il y a tellement de monde dans l’étude que nous l’appelons « le marché de Boussu » ! »

Quel est l’aspect le plus exaltant de votre métier ?

« Arriver au bout d’un dossier. Et voir grandir et accompagner les clients. On en suit un grand nombre à différentes étapes de leur vie, les bons moments comme les plus tristes. Trouver la bonne réponse correspondant à un client, dans une certaine situation, est très enthousiasmant. Il suffit parfois d’une virgule ou d’un paragraphe différent, d’un coup de téléphone, pour mettre au point une solution qui le satisfait au mieux. Tous les

clients ne sont pas faits pour des solutions formatées, il faut s’adapter. Du coup, mes recherches font appel au droit, dans ses côtés juridiques et techniques, tout en touchant à l’humain. »

Et le plus difficile à gérer ?

« Sans doute ses propres émotions. Il est bien sûr compliqué de gérer une structure comme la mienne, des clients exigeants, mais je suis très bien secondée. Quand on se retrouve confronté à des personnes qui vivent des événements compliqués, il faut arriver à faire la part des choses pour ne pas se précipiter et rester très objectif. Dans les dossiers judiciaires, il n’est plus question d’empathie, c’est le droit qui prévaut. Certaines décisions sont parfois délicates à prendre. »

Quels conseils donner à un jeune notaire ?

« Aimer les gens. Ils vous le rendent, beaucoup. Et arrêter d’écouter les idées reçues ; le notariat est un métier archaïque, poussiéreux... Pas du tout, il y a moyen de vivre une vie de notaire de façon très moderne, aujourd’hui plus que jamais. On va toujours avoir besoin de contact humain et de raisonnement, même à l’heure de la technologie et d’Internet. »

Comment vous ressentez-vous ?

« Je regarde beaucoup de sport à la TV, évidemment ! Surtout le foot. J’ai adoré suivre la Coupe du Monde, elle nous a apporté tant de joie. Cette ferveur nous a donné plein d’énergie. Sinon, je lis beaucoup. Et je vis dans une belle région. Je me promène dans la nature avec mon chien. »





“Le week-end, je suis maman à plein temps”

texte Bo Bogaert

Ann-Sophie Willems

Anne-Sophie Willems combine son rôle de maman de trois enfants à son métier de notaire avec enthousiasme. Dans une telle situation, avoir un bon associé s'avère être la clé du succès. « J'ai beaucoup de chance de m'entendre aussi bien avec Ann, mon associée. Au final, une association, c'est presque comme un second mariage. »

Comment êtes-vous arrivée dans le notariat ?

« Après mes études, je n'avais pas envie d'entrer tout de suite dans le monde du travail, j'ai donc décidé de suivre le master complémentaire en notariat à la KU Leuven où le professeur Luc Weyts m'a transmis sa passion pour la profession. J'ai fait mon stage chez le notaire Marc Sobrie à Zwalm et j'ai été totalement convaincue ! Marc a été un excellent maître de stage, avec qui le courant passait très bien. J'ai finalement aussi fait mon stage notarial chez lui et, à partir de cet instant, mon objectif était très clair : devenir notaire et m'associer avec lui. C'est ainsi que ça s'est passé. J'ai eu beaucoup de chance car il est vraiment important de bien s'entendre avec son associé. Une association, c'est presque comme un second mariage (*elle rit*). En 2014, Marc s'est d'abord associé avec la notaire Ann De Smet et, en 2015, je me suis jointe à eux. Lorsque Marc a vu que tout se passait bien, il a mis un terme à sa carrière en 2017. Aujourd'hui, Ann et moi dirigeons l'étude ensemble. »

Voudriez-vous diriger une étude notariale seule ?

« La question ne s'est jamais vraiment posée mais j'en doute fortement. Si vous voulez continuer à avoir une vie, il est presque impossible de combiner la gestion

d'une étude de cette taille avec trois enfants. Une association est donc la solution idéale.

Tout se passe très bien avec Ann. C'est formidable de travailler de cette manière. Le gros avantage est qu'elle et moi sommes exactement dans la même situation : nous venons toutes les deux d'avoir notre troisième enfant et avons toutes les deux un mari qui travaille beaucoup. Nous nous comprenons donc parfaitement et nous accordons chacune à notre tour un peu de temps libre. Nous avons, par exemple, pris chacune 10 semaines de congé de maternité. Tour à tour, nous étions alors la seule notaire de l'étude durant cette période. Ça n'a pas posé de problème, mais il est quand même bien plus agréable de travailler à deux. Je ne parle pas seulement de la charge de travail, il est tout simplement plus chouette de se concerter, d'apprendre l'une de l'autre, de partager les responsabilités... »

À quoi ressemble une semaine de travail classique pour vous ?

« Notre agenda professionnel est assez chargé. Du lundi au vendredi, nous avons des rendez-vous de 9 à 18 h et ce n'est qu'après cela que nous avons le temps de traiter les dossiers. Deux fois par semaine, nous avons aussi des rendez-vous en soirée. Je conduis d'abord mes enfants à l'école et je travaille alors plus tard le soir. Ça ne me dérange pas vraiment parce qu'ils sont quand même déjà au lit. Ann et moi disposons, en outre, chaque semaine d'une demi-journée de congé pour passer du temps en famille. Enfin, en théorie, parce qu'en pratique ça ne fonctionne bien entendu pas toujours (*elle rit d'un rire qui en dit long*). Mais le fait que ce soit possible contribue grandement à notre tranquillité d'esprit. Nous nous accordons vraiment beaucoup de choses. Il y a



peu, j'ai reçu en soirée un coup de fil de ma baby-sitter qui n'arrivait pas à calmer ma fille, elle n'arrêtait pas de pleurer. Ann est alors la première à me dire qu'il faut que je rentre et qu'elle va s'occuper de mes derniers rendez-vous.

Le week-end, j'essaie de ne pas travailler. S'il le faut vraiment, je n'ai pas le choix mais je ne veux pas que cela devienne une habitude. Puis je dois aussi veiller à consacrer du temps à mon mari (*elle rit*). Du vendredi soir au dimanche soir, je veux être maman et femme à plein temps. »

Y a-t-il des choses auxquelles vous devez renoncer en raison de votre métier ?

« Oui bien sûr. Du temps pour moi, par exemple. Faire du sport aussi, ni Ann ni moi n'en avons le temps. Mais nous avons trouvé une solution en faisant appel à un coach personnel qui nous donnera bientôt cours sur le temps de midi. Nos collaborateurs peuvent se joindre à nous s'ils le souhaitent. Notre nouvelle étude dispose d'une douche, il n'y a donc plus d'excuses !

Le fait d'avoir aussi peu de temps pour moi ne me gêne pas. Mon métier me passionne tellement que je ne vois pas ce temps libre restreint comme un sacrifice. Comme je suis associée, j'ai aussi la liberté de gérer mon agenda personnel : s'il y a des choses qui me tiennent vraiment

à cœur ou auxquelles je veux assister, je bloque la date dans mon agenda. »

Si vous pouviez recommencer votre carrière à zéro, choisiriez-vous à nouveau le métier de notaire ?

« Absolument ! C'est pour moi un honneur de pouvoir aider les gens dans des moments importants de leur vie. En tant que notaire, vous pouvez jouer un rôle significatif. Parfois, les gens se tracassent pour de petites choses, qui sont pour nous une évidence. Je leur dis qu'ils ne doivent pas hésiter à nous appeler, que toute notre équipe se tient à leur disposition pour répondre à leurs questions. Nous veillons à ce qu'ils puissent dormir l'esprit tranquille et c'est cette tranquillité d'esprit qui me procure tant de satisfaction. »

Comment voyez-vous l'avenir ?

« Je nourris l'illusion qu'une fois que mes enfants seront plus grands, j'aurai un peu plus de temps. J'utilise délibérément les mots "nourrir" et "illusion", car ce n'est pas pour tout de suite, mes enfants sont encore petits : 5 ans, 3 ans et 4 mois (*elle rit*). Mais une fois qu'ils seront plus âgés, ils n'auront plus besoin de nous 24h sur 24. Nous avons pour objectif, avec Ann, de développer l'étude. »

“Il était écrit que je m’associerais avec ma sœur”

texte Bo Bogaert

Priscilla Claeys

À la fin de l’année, cela fera 5 ans que Priscilla Claeys exerce la profession de notaire, et presque aussi longtemps qu’elle s’est associée avec sa sœur Saskia. Pendant des années, elles ont travaillé d’arrache-pied pour concrétiser leur rêve : diriger ensemble une étude notariale à Bruxelles. Maintenant que le plus dur est fait, elles ont un peu plus de temps pour leur vie privée.

Pourquoi avoir choisi de devenir notaire ?

« Je savais depuis longtemps que je voulais étudier le droit, tout comme ma sœur Saskia. Durant mes études, j’ai un peu hésité à devenir avocate, mais j’ai rapidement remarqué que plaider une affaire au tribunal n’était pas mon truc. Ce côté conflictuel, où il faut attaquer et défendre, ne me plaît pas. L’aspect conciliatoire du notariat, où tout le monde travaille ensemble, était donc plus fait pour moi. »

Des sœurs qui s’associent, c’est particulier.

« C’est vrai ! Et nous y pensions déjà durant nos études. C’était notre rêve : diriger ensemble une étude notariale à Bruxelles. N’ayant pas de notaire dans la famille, nous avons dû beaucoup nous renseigner par nous-mêmes. Afin d’acquérir un maximum d’expérience, nous avons délibérément travaillé dans des études différentes. Nous avons ainsi pu découvrir ce qui nous plaisait ou non. Au final, nous savions très bien ce que nous voulions : une étude de taille moyenne implantée à Bruxelles avec une clientèle internationale. Nous ne nous sommes pas facilité la tâche : en ayant notre étude dans la capitale, nous devons maîtriser la législation des trois régions, et

veiller aussi à communiquer dans les 2 langues nationales. Ça demande un effort supplémentaire. »

Seriez-vous également devenue notaire si vous ne vous étiez pas associée avec votre sœur ?

« Oh, c’est une question difficile. Je n’y ai jamais réfléchi parce qu’il était écrit que Saskia et moi allions nous associer. Je ne dis pas que je ne l’aurais pas fait, j’y aurais simplement réfléchi à deux fois. Parce que oui, c’est quand même un métier lourd, et je ne parle pas seulement des nombreuses heures prestées mais aussi des responsabilités importantes qui nous incombent. En tant que collaborateur, vous vous portez garant pour vos dossiers mais, en tant que notaire, vous devez apposer votre signature. Il est alors agréable de pouvoir avoir un autre avis. »

Vous parlez d’un métier lourd. Qu’en est-il de la charge de travail ?

« Les premières années ont vraiment été très chargées. La reprise de l’étude et notre association nous ont demandé beaucoup de temps et d’énergie. Nous avons alors énormément travaillé. Mais c’était pratiquement inévitable pour des notaires débutantes. J’ai l’impression d’avoir désormais, peu à peu, plus de contrôle sur mon agenda. La semaine, j’essaie de ne pas travailler plus tard que 19h30, et le week-end, je me limite à une matinée. Ce n’est pas encore parfait mais ça s’améliore. L’important est aussi de trouver sa place, lâcher du lest, disposer des bonnes personnes au bon endroit et avoir confiance en votre équipe. Ce sont des choses qui demandent du temps. »

La situation de Saskia est différente de la mienne. Elle a accouché de son premier enfant l’année dernière. Trou-



ver l’équilibre entre son rôle de maman et son métier de notaire a été très difficile pour elle. Finalement, son mari a décidé de travailler un peu moins. Ma sœur commence plus tard et arrête plus tôt que moi, mais dès que son petit garçon est au lit, elle se remet au travail. Tous les soirs. »

Cela ne vous effraie pas ?

« Honnêtement, si. J’ai une vie sociale assez chargée. J’aime sortir avec des amis à Bruxelles. Quand je vois que Saskia, en dehors de sa famille et de son métier, n’a pratiquement plus de temps pour elle, je me demande comment je vais faire (*elle rit*). »

Depuis cette année, je suis aussi en couple, avec quelqu’un qui ne travaille pas du tout dans le secteur juridique. C’était presque une exigence pour moi (*elle rit*). Non, j’exagère, mais c’était un plus de rencontrer quelqu’un n’ayant pas un agenda professionnel surchargé. Ça m’apaise. »

Avez-vous le sentiment de devoir faire des sacrifices pour votre métier ?

« Devenir notaire était un choix réfléchi. À l’issue de mes stages, je savais ce qui m’attendait. Et tant que vous

tirez de la satisfaction de votre travail, vous composez avec ses nombreuses heures. J’adore mon métier : la matière me passionne, les clients sont positifs, l’équipe est chouette... Je ne le vois donc pas comme un sacrifice. Bien entendu, quand ça va un peu moins bien, sur le plan privé ou professionnel, je me dis parfois : pourquoi suis-je ici à travailler un samedi alors que tout le monde passe du temps en famille ? Il m’arrive alors de pester mais ça n’arrive pas souvent ! »

MARIAGE : avec ou sans contrat ?

Selon votre situation concrète : professionnelle, patrimoniale et familiale

Par défaut :

LE RÉGIME DE COMMUNAUTÉ

(régime légal)

Patrimoine propre

- Biens acquis avant le mariage
- Donations et héritages avant ou pendant le mariage
- Dettes propres (exemple: prêt hypothécaire contracté par un des conjoints)

Patrimoine commun

- Biens acquis pendant le mariage
- Dettes communes
- Revenus professionnels et revenus immobiliers (exemple: loyers)
- Biens dont on ne sait pas à qui ils appartiennent

Patrimoine propre

- Biens acquis avant le mariage
- Donations et héritages avant ou pendant le mariage
- Dettes propres (exemple: prêt hypothécaire contracté par un des conjoints)

SANS AVEC

Régime de communauté adapté

Patrimoine commun

PATRIMOINE COMMUN REFAÇONNÉ

Régime de séparation de biens

Pas de patrimoine commun

TOUT EST SÉPARÉ

Régime de communauté universelle

Un seul patrimoine

TOUT EST COMMUN

Achetez une maison en ligne, une fois



Ce tatouage a été fait avec les cendres de votre mari décédé ? Il s'appelait pourtant Roger !

En effet. Mais il était de petite taille et on a manqué de cendres.



Réforme des successions et réforme des régimes matrimoniaux

Qu'est-ce qui a changé pour vous depuis le 1^{er} septembre 2018 ?

Faites le test !

DEPUIS CE 1^{ER} SEPTEMBRE 2018...

1 Quelle part de mon héritage dois-je obligatoirement réserver à mes enfants ?

- Cela dépend du nombre d'enfants que j'ai : 1/2 si j'ai un enfant, 2/3 si j'ai deux enfants, 3/4 si j'ai trois enfants ou plus de trois enfants.
- La 1/2 de mon héritage, peu importe le nombre d'enfants que j'ai.
- Mes enfants n'ont plus de part d'héritage réservée par la loi.

2 En dehors de mes enfants, quels sont les autres héritiers qui ont droit à une part réservée de mon héritage ?

- Mon conjoint et mes parents.
- Mon conjoint ou mon cohabitant légal.
- Mon conjoint.

3 Un pacte successoral permet...

- ... d'assurer une égalité entre les héritiers afin qu'ils reçoivent chacun la même chose.
- ... de rétablir un équilibre entre les héritiers, compte tenu des donations et avantages dont chacun a pu bénéficier.
- ... de répartir mes biens entre mes héritiers avant mon décès.

4 J'ai un frère qui, en raison d'un handicap, ne pourra pas travailler plus tard et gagner sa vie comme moi. Mes parents veulent anticiper les choses en faisant une donation à mon frère, afin de l'aider financièrement. Cette donation porte atteinte à ma réserve (ma part d'héritage minimale réservée par la loi). Mes parents peuvent-ils quand même faire cette donation ?

- Non, en aucun cas ma réserve peut être atteinte, même si je suis d'accord.
- Oui, lorsqu'une donation est faite à un enfant car il se trouve dans un état de besoin, la loi permet des exceptions aux règles de la réserve.

- Oui, mais je pourrai, si je le souhaite, exercer une « action en réduction », pour récupérer la part à laquelle j'ai droit. Ce qui a été donné à mon frère sera donc « réduit » à concurrence de ce que j'aurais dû recevoir pour que ma réserve soit respectée.

5 J'ai fait une donation de 25.000 € à ma fille il y a 15 ans et une donation de 25.000 € à mon fils il y a 10 ans, afin de traiter mes enfants de façon identique. Est-ce que la réforme a un impact sur ces donations ?

- Oui, la réforme a un impact sur ces donations car la première donation, faite à ma fille, sera indexée sur cinq années de plus, alors que ce n'est pas ce que je désirais.
- Non, la réforme n'a aucun impact sur cette donation puisqu'il s'agit d'une opération du passé, réalisée avant le 1^{er} septembre 2018.
- Non, la réforme n'a aucun impact sur cette donation car il s'agit d'une donation mobilière (argent) et pas immobilière.

6 Si je ne souhaite pas que les nouvelles règles s'appliquent aux donations que j'ai réalisées avant le 1^{er} septembre 2018, est-il encore temps de faire qqch ?

- Non, c'est trop tard car la réforme est déjà en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2018.
- Oui, je peux faire une déclaration de maintien des anciennes règles jusqu'au 1^{er} septembre 2019, via un notaire.
- Oui, je peux faire une déclaration de maintien des anciennes règles mais celle-ci ne pourra pas porter sur toutes mes donations faites avant le 01.09.18.

7 Si je me marie sous le régime de la séparation de biens, mes revenus seront séparés de ceux de mon conjoint. Mais si je travaille un jour à mi-temps ou si j'arrête de travailler pour pouvoir m'occuper des enfants, je ne percevrai plus aucun revenu et n'aurai aucun droit sur les revenus de mon conjoint (puisque nos revenus sont séparés). En cas de séparation ou de décès, cela veut dire que je me retrouverai sans rien ?

- En effet, car en régime de séparation de biens, il n'y a pas de patrimoine commun, tout est séparé, il n'y a donc aucune solidarité possible entre les époux.
- Non, en cas de séparation ou de décès, j'aurai les mêmes droits que si j'étais marié sous le régime de communauté.
- En effet, sauf si je prévois certaines clauses dans mon contrat de mariage, qui permettront de créer une certaine solidarité entre nous.

8 Je vais me (re)marrer, mais j'ai déjà des enfants issus d'une précédente relation. Si je ne prévois rien, mon futur époux héritera de l'usufruit sur la moitié au moins de mon patrimoine. Or, mon conjoint n'aura pas besoin de cet héritage et, surtout, j'aimerais que mes enfants (issus d'une précédente relation) puissent hériter de toute ma succession. J'ai entendu parler de la clause « Valkeniers », permettant de limiter ce dont mon conjoint héritera. Puis-je, dans ce cas, priver mon conjoint de tout héritage ?

- Non, mon conjoint ne peut pas être privé de l'usufruit du logement familial et des meubles qui le garnissent, et ce durant une période illimitée.
- Non, mon conjoint ne peut pas être privé du droit d'habitation du logement familial et du droit d'usage sur les meubles qui le garnissent, et ce durant une période limitée à compter du décès.
- Oui, en cas d'enfants issus d'une précédente relation, je peux priver mon conjoint de tout héritage.

9

Quand dois-je prévoir cette clause « Valkeniers » ?

- Au moins un mois et demi avant de me marier.
- Au moment où je rédigerai mon contrat de mariage avec mon conjoint, chez le notaire.
- Peu importe, cela ne change rien que je prévois cette clause avant ou après mon mariage.

10

Mon partenaire et moi souhaitons acheter un appartement/une maison. Nous ne sommes pas mariés. Si nous nous marions un jour, est-ce que ce bien fera partie de notre patrimoine commun ?

- Non, il ne fera jamais partie de mon patrimoine commun car j'ai acheté ce bien avant mon mariage.
- Oui, il pourra faire partie de mon patrimoine commun si j'ai inséré une clause dans mon acte d'achat.
- Oui, il pourra faire partie de mon patrimoine commun si nous sommes cohabitants légaux au moment où nous achetons ce bien.

EXPLICATIONS :

- Depuis le 01.09.2018, **les enfants n'ont plus droit, ensemble, qu'à une réserve représentant maximum la moitié du patrimoine de leurs parents**. La quotité disponible de la succession des parents (à savoir la part du patrimoine dont ils peuvent disposer librement) est donc plus grande : ils pourront toujours disposer d'au moins de la moitié de leur patrimoine (avant le 01.09.2018, cette part dépendait du nombre d'enfants).
- La **réserve des parents a été supprimée** depuis le 01.09.2018. Cela ne signifie pas qu'ils ne peuvent plus hériter de leurs enfants bien entendu, mais qu'ils n'ont plus droit à une part réservée de votre héritage, de façon intouchable. Vous pouvez les priver de tout droit dans votre succession si vous le souhaitez, au profit d'une autre personne. Quant au **cohabitant légal, il dispose d'un droit successoral, mais pas d'une réserve** : si vous ne prévoyez rien, il héritera automatiquement de l'usufruit sur le logement familial et les meubles qui le garnissent, mais ce droit peut être supprimé par testament, il n'est pas intouchable. Ce n'est donc pas une « réserve ».
- L'objectif d'un pacte successoral est que **chacun se sente traité de manière « équilibrée »** par rapport aux autres, compte-tenu des donations et des avantages dont il a pu bénéficier, mais également au regard de ses besoins. Cela ne signifie donc pas que tous les héritiers doivent recevoir la « même chose ». Par contre, à l'inverse du testament, le pacte successoral ne permet pas de répartir vos biens entre vos héritiers.
- Si vous ne souhaitez pas exercer cette action en réduction et si vos parents veulent avoir la certitude que vous ne l'exercerez pas, vous pouvez rédiger un **pacte successoral ponctuel, par lequel vous acceptez explicitement à l'avance que votre réserve soit « atteinte » suite à une donation consentie à un autre enfant** (ici en l'occurrence, votre frère handicapé) **ou toute autre personne**. Vous renoncerez donc, à l'avance, à introduire une action en réduction.

Réponses :

1-b, 2-c, 3-b, 4-c, 5-a, 6-b, 7-c, 8-b, 9-a, 10-b

- Avec la réforme, les donations doivent, en principe, être rapportées en valeur dans la succession, en tenant compte de **leur valeur au moment de la donation, indexée jusqu'au moment du décès** (avant le 01.09.2018, pour les donations mobilières et donc notamment les dons de sommes d'argent, seule la valeur au moment de la donation devait être rapportée, sans être indexée). Vous pouvez effectuer une déclaration de maintien si vous ne souhaitez pas que cette indexation soit appliquée à vos donations faites avant le 01.09.2018.
- Vous pouvez faire une **déclaration de maintien des anciennes règles jusqu'au 01.09.2019**, sachant que cette déclaration ne pourra porter que **sur vos donations faites avant le 01.09.2018 et vaudra pour toutes vos anciennes donations**.
- Avec la réforme, le conjoint économiquement « plus faible » que l'autre, dans un régime de séparation de biens, est davantage protégé. Vous pouvez ainsi prévoir une **clause de « participation aux acquêts »** (cette possibilité existait déjà avant le 01.09.2018 mais elle est désormais mieux encadrée par la loi) ou une clause de « **correction en équité** » (nouveau depuis le 01.09.2018). Le notaire vous informera sur ces clauses, facultatives, lors de la rédaction de votre contrat de mariage.
- Avec la clause Valkeniers, vous pouvez limiter le droit successoral de votre conjoint, au profit de vos enfants issus d'une précédente relation : il peut être limité à un **droit d'habitation sur le logement familial et un droit d'usage sur les meubles meublants durant six mois à compter du décès**. C'est le minimum dont le conjoint survivant ne peut être privé. Avant le 01.09.2018, ce minimum était un peu plus étendu : il s'agissait du droit d'usufruit sur le logement familial et des meubles meublants, sans durée limitée. Les conjoints ont donc désormais plus de liberté pour organiser leur succession comme ils l'entendent, en protégeant davantage leurs enfants issus d'une précédente relation s'ils le souhaitent.
- A partir du 1er septembre 2018, la clause Valkeniers sera soumise aux nouvelles formalités prévues pour les pactes successoraux, à savoir une procédure d'au minimum 1 mois et demi. Veillez donc à prendre **rendez-vous chez un notaire au moins 1 mois et demi avant de vous marier**, afin de pouvoir insérer cette clause dans votre contrat de mariage !
- « **L'apport anticipé** », est une nouvelle possibilité pour les couples qui achètent un logement sans être mariés. Les couples qui achètent un immeuble à parts égales et en pleine propriété pourront insérer une déclaration « **d'apport anticipé** » dans l'acte authentique d'acquisition de propriété : s'ils se marient plus tard en adoptant un régime matrimonial comportant un patrimoine commun, du seul fait de leur mariage, ce bien immeuble deviendra un bien commun (fera partie de leur patrimoine commun). Il s'agit donc d'une nouvelle possibilité pour les couples qui achètent un logement sans être mariés, peu importe qu'ils soient cohabitants de fait ou cohabitants légaux.

Rendez-vous sur notaire.be pour plus d'infos !

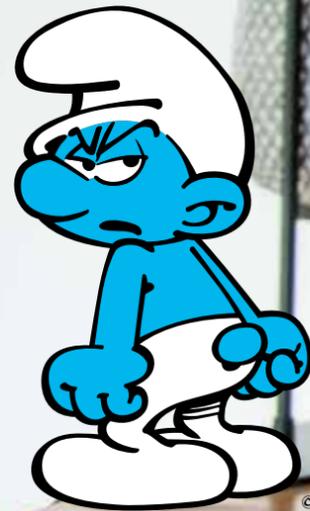
nota bene

Le magazine de Notaire.be

2018 • nr. 3

N'hésitez pas à m'emporter !

Véronique Culliford : La fille de Peyo célèbre les 60 ans des Schtroumpfs
“ Nous avons là un patrimoine que nous voulons maintenir belge et familial ”



Laurence Bibot : l'humoriste et comédienne est sur tous les fronts

“ Mes enfants Angèle et Roméo me permettent de rester connectée à leur génération ”

Trouver l'amour sur Internet : Espoirs et désillusions • 24h de la vie d'un croque-mort
Christophe Hardiquet : la vie trépidante d'un chef doublement étoilé

2018 • nr. 3

www.notabene-le-magazine.be

NOTAIRE.BE